



# **Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz**

**2<sup>ème</sup> trimestre 2005**

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Le marché de l'électricité .....</b>	<b>4</b>
<b>Le marché de détail de l'électricité .....</b>	<b>4</b>
1. Introduction.....	4
2. Les segments de la clientèle éligible et leurs poids respectifs.....	5
3. Etat des lieux au 1 <sup>er</sup> juillet 2005.....	6
4. Analyse en dynamique : 2 <sup>ème</sup> trimestre 2005.....	10
<b>Le marché de gros de l'électricité .....</b>	<b>14</b>
1. Introduction.....	14
2. Volumes sur le marché de gros français et comparaison européenne .....	16
3. Prix sur le marché de gros français et comparaison européenne .....	18
4. Volumes d'imports/exports.....	21
5. Concentration du marché français de l'électricité.....	22
6. Faits marquants sur le 2 <sup>ième</sup> trimestre 2005.....	24
<b>Le marché du gaz .....</b>	<b>26</b>
<b>Le marché de détail du gaz .....</b>	<b>26</b>
1. Introduction.....	26
2. Les segments de la clientèle éligible et leurs poids respectifs.....	27
3. Etat des lieux au 1 <sup>er</sup> juillet 2005.....	27
4. Analyse en dynamique : 1 <sup>er</sup> trimestre et 2 <sup>ième</sup> trimestre 2005.....	32
<b>Le marché de gros du gaz.....</b>	<b>34</b>
1. La formation des prix du gaz et les marchés du gaz en Europe.....	34
2. Le marché de gros en France .....	36
3. Les faits marquants du 2 <sup>ième</sup> trimestre 2005 .....	38
<b>Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz .....</b>	<b>39</b>
<b>Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité .....</b>	<b>40</b>
<b>Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz.....</b>	<b>42</b>

## Introduction

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, tous les consommateurs d'électricité et de gaz sont reconnus éligibles sur un site de consommation dès lors que tout ou partie de l'électricité ou du gaz consommé sur ce site est destiné à leur usage non résidentiel.

L'observatoire des marchés a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de gros et de détail de l'électricité et du gaz en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE ([www.cre.fr](http://www.cre.fr)). Une version anglaise est également disponible.

Il vient compléter les informations déjà diffusées par la CRE :

- informations pratiques pour les clients éligibles : guide du consommateur, liste des fournisseurs,
- communications sur le fonctionnement des marchés,
- rapport annuel sur l'activité de la CRE.

# Le marché de l'électricité

## Le marché de détail de l'électricité

---

### 1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes décisives :

- à partir de juin 2000, éligibilité de tous les sites ayant une consommation annuelle d'électricité supérieure à 16 GWh.
- à partir de février 2003, éligibilité de tous les sites ayant une consommation annuelle d'électricité supérieure à 7 GWh.
- à partir de juillet 2004, éligibilité de toutes les entreprises et collectivités locales.

Depuis le 1er juillet 2004 en effet, toutes les entreprises et collectivités locales peuvent librement choisir leur fournisseur d'électricité (4,5 millions de sites clients représentant une consommation d'électricité annuelle d'environ 295 TWh).

Les clients éligibles ont le choix entre deux types de contrats :

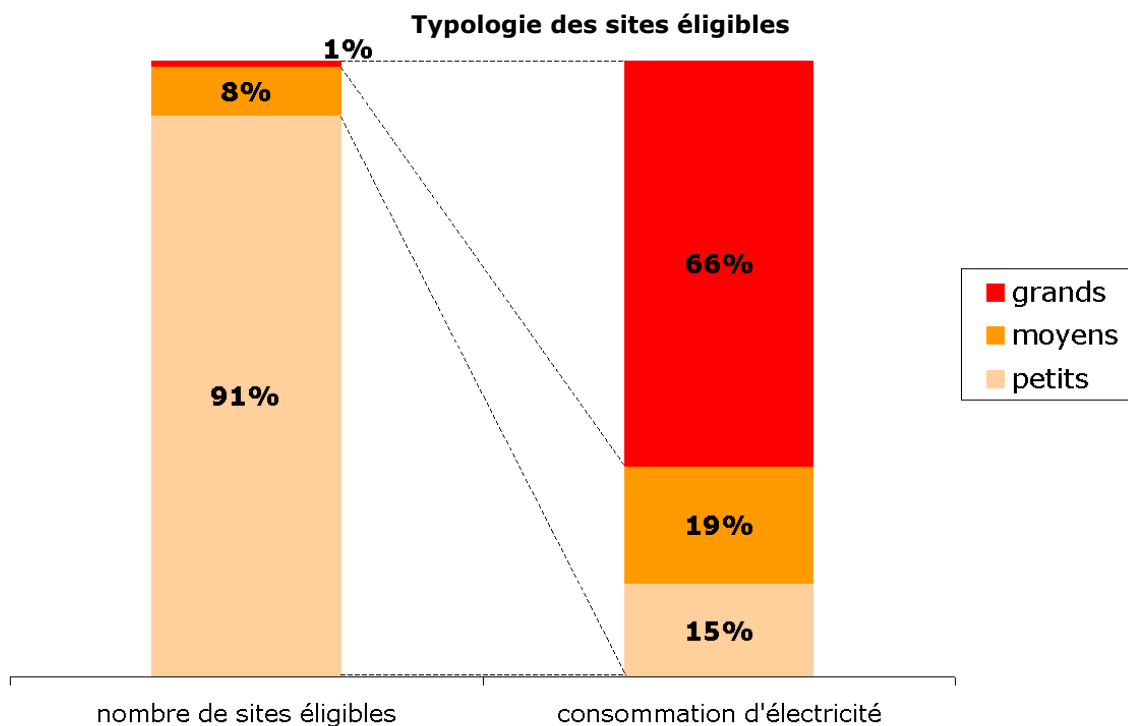
- les contrats aux tarifs réglementés (proposés uniquement par des fournisseurs historiques)
- les contrats aux prix de marché (proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs). L'accès à ce type de contrat suppose d'avoir exercé son éligibilité.

*Les sources de l'observatoire sont RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution (EDF Réseau de Distribution, Electricité de Strasbourg, Gaz et Electricité de Grenoble, Régie du SIEDS, Usine d'Electricité de Metz, SICAE de l'Oise et Sorégies). Ces gestionnaires de réseau couvrent plus de 98% des sites français et de la consommation nationale d'électricité.*

*Par convention, les données de nombre de sites pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :*

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T).
- les changements de fournisseurs demandés le mois M (le trimestre T) et effectivement réalisés le 1<sup>er</sup> du mois M+1 (du trimestre T+1).

## 2. Les segments de la clientèle éligible et leurs poids respectifs



Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

Le marché de la clientèle éligible se divise en trois segments :

- **Grands sites** : sites en haute tension dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles... (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général)
- **Moyens sites** : sites en haute tension dont la puissance souscrite est inférieure à 250 kW et sites en basse tension dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 36 kVA. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites** : sites en basse tension dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des professionnels (les professions libérales, les artisans, ...). Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.

Les grands sites, s'ils ne représentent qu' 1% des sites en nombre, représentent 66% de la consommation d'électricité totale des sites éligibles.

Les petits sites, s'ils représentent 91% des sites en nombre, ne représentent que 15 % de la consommation d'électricité totale des sites éligibles.

### 3. Etat des lieux au 1<sup>er</sup> juillet 2005

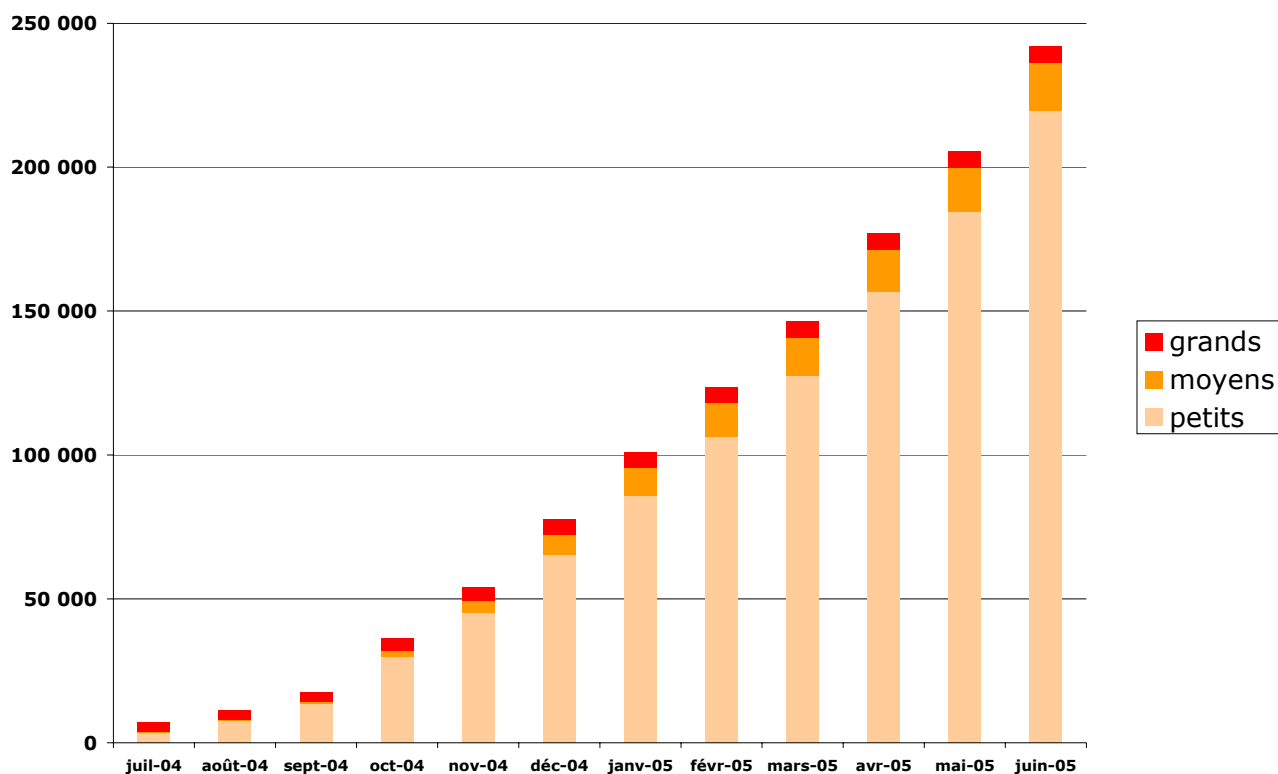
#### A. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Situation (en nombre de sites)	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2005	Au 1 <sup>er</sup> avril 2005
- sites éligibles	4 500 000	4 500 000
- sites ayant exercé leur éligibilité	<b>241 900</b>	<b>146 300</b>
- sites ayant opté pour un fournisseur alternatif	<b>73 800</b>	<b>37 400</b>
- parts de marché des fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des sites ayant exercé leur éligibilité	<b>31 %</b>	<b>26%</b>
- parts de marché des fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des sites éligibles	<b>1,6 %</b>	<b>0,8%</b>

Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

#### B. Evolution du parc des sites ayant exercé leur éligibilité

##### Cumul des sites ayant exercé leur éligibilité

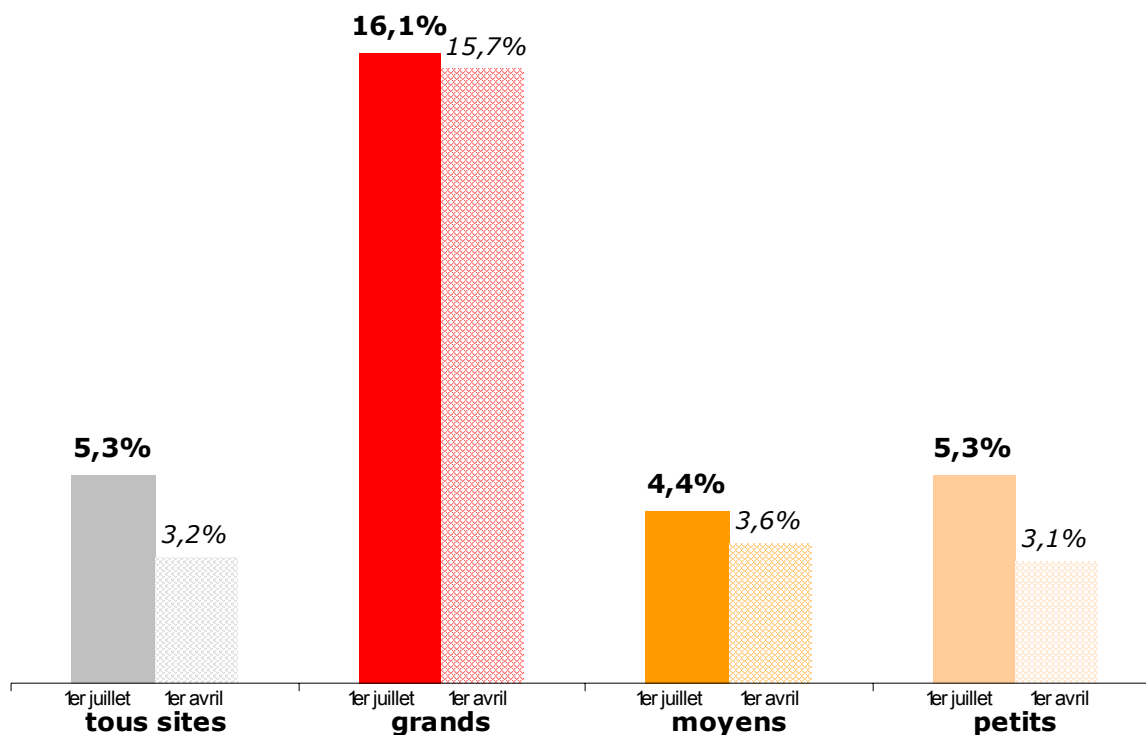


Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

Environ 241 900 sites ont exercé leur éligibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2005. L' exercice de l'éligibilité est passé de 23 000 sites par mois en moyenne au 1<sup>er</sup> trimestre 2005 à 32 000 sites par mois en moyenne au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005.

Un an après l'ouverture du marché à l'ensemble des entreprises et des collectivités locales, 1,6% des sites éligibles ont fait le choix d'un fournisseur alternatif.

### C. Taux d'exercice de l'éligibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2005



Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

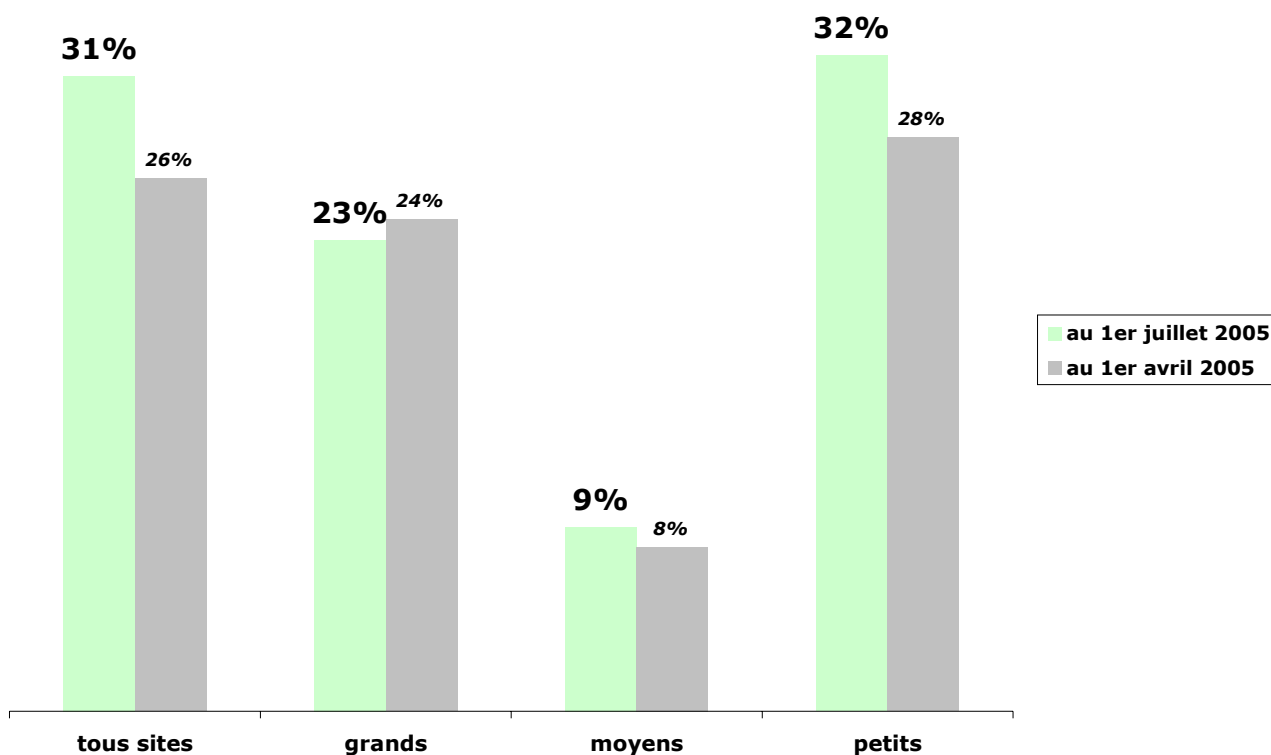
*Le taux d'exercice de l'éligibilité correspond au nombre de sites ayant exercé leur éligibilité rapporté au nombre de sites éligibles du segment concerné.*

Le taux d'exercice de l'éligibilité est bien plus élevé chez les grands sites, pour qui la concurrence est effective depuis plus longtemps.

Un an après l'ouverture du marché à l'ensemble des entreprises et des collectivités locales, 5,3% des sites éligibles ont exercé leur éligibilité.

D. Parts de marché au 1<sup>er</sup> juillet 2005

**Pourcentage des sites alimentés par les fournisseurs alternatifs  
rapporté au nombre total des sites ayant exercé leur éligibilité**

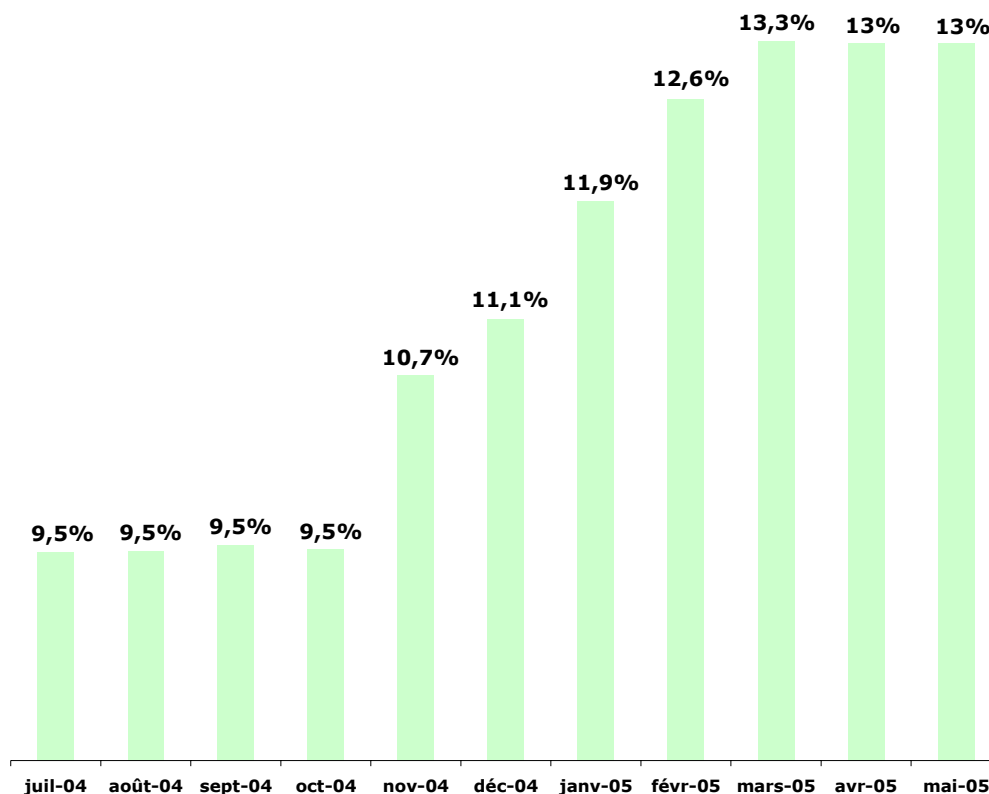


Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

La concurrence ne s'exerce pas sur tous les segments de la même manière. Ainsi la pénétration de la concurrence est nettement inférieure sur le segment des sites de taille moyenne.



**Part de la consommation alimentée par des fournisseurs alternatifs rapportée à la consommation totale des sites éligibles**



Sources : GRD, RTE – Analyse : estimation CRE

En terme de consommation d'électricité, la part de marché des fournisseurs alternatifs se stabilise à 13% en mai 2005.

Ce chiffre reste stable entre avril et mai 2005. En effet, les fournisseurs alternatifs ont perdu plusieurs grands sites entre ces deux mois. La consommation d'énergie correspondant à ces grands sites perdus a été compensée par la consommation d'énergie correspondant aux sites conquis par ces fournisseurs.

E. Nombre de fournisseurs alternatifs actifs au 1<sup>er</sup> juillet 2005

	Tous sites	Grands	Moyens	Petits
<b>Nombre de fournisseurs alternatifs actifs</b>	26	23	8	8

Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

*Un fournisseur alternatif est dit actif s'il possède au minimum un client en portefeuille.*  
Pour mémoire, plus de 160 fournisseurs historiques sont présents sur le territoire français.

#### 4. Analyse en dynamique : 2ème trimestre 2005

##### A. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

*Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant signé un contrat au cours du mois considéré.*

*Les ventes brutes aux prix de marché (et donc hors tarifs réglementés) mesurent l'efficacité commerciale des différents fournisseurs, en terme d'acquisition de nouveaux sites.*

*Dans la suite de ce paragraphe, seules les ventes brutes aux prix de marché seront étudiées.*

*Pour un fournisseur alternatif donné, ses ventes brutes sont égales à la somme :*

- *du nombre de sites mis en service avec exercice de l'éligibilité*
- *du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur*

*Pour un fournisseur historique donné, ses ventes brutes aux prix de marché sont égales à la somme :*

- *du nombre de sites ayant nouvellement exercé leur éligibilité (soit via une renégociation de contrat, soit via une mise en service)*
- *du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur*

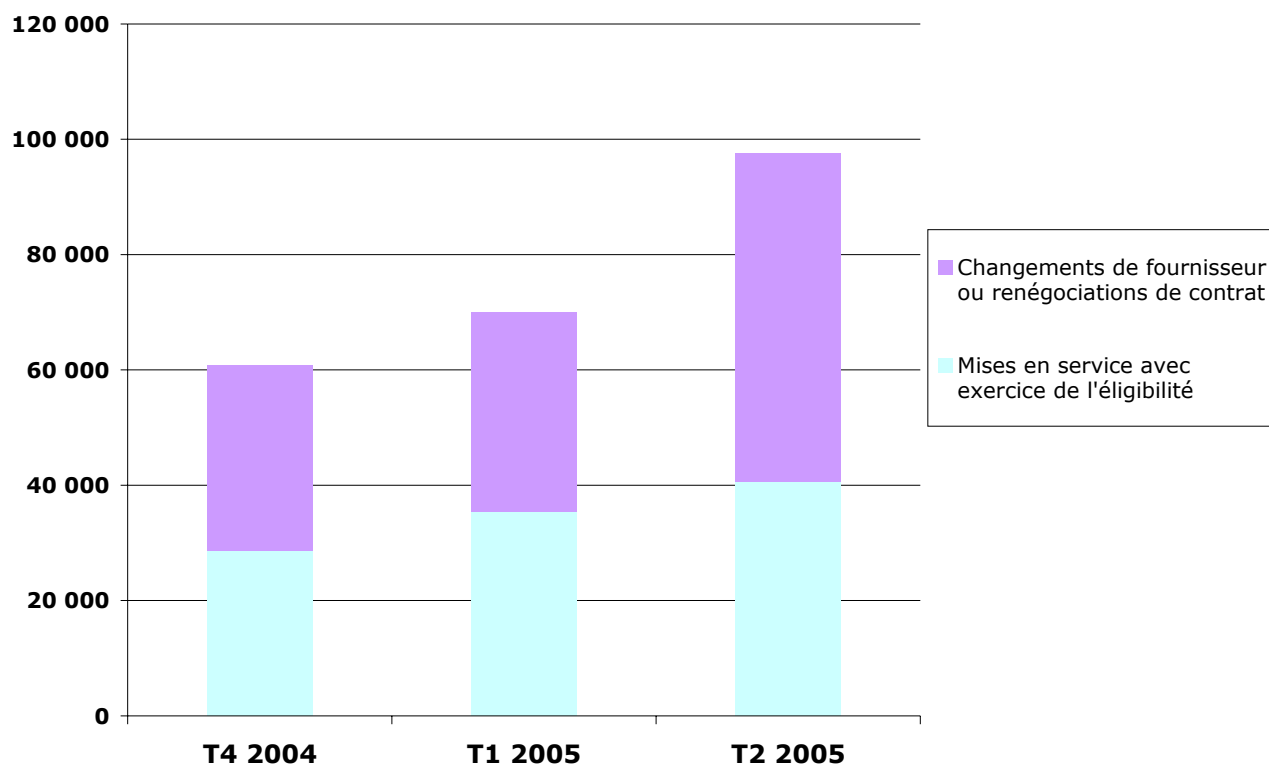
*Les ventes brutes aux prix de marché reflètent mieux l'activité concurrentielle que le simple décompte des cas d'exercice de l'éligibilité puisqu'elles prennent également en compte les passages d'un fournisseur alternatif à l'autre.*

AU COURS DU TRIMESTRE : (en nombre de sites)	2 <sup>ème</sup> trimestre 2005	1 <sup>er</sup> trimestre 2005	4 <sup>ème</sup> trimestre 2004
- ventes brutes totales aux prix de marché	97 600	70 000	60 800
- ventes brutes des fournisseurs alternatifs	37 000	16 000	15 000
- parts de marché des fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des ventes brutes aux prix de marché	38 %	23 %	25%

Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

B. Part des mises en service dans les ventes brutes aux prix de marché des trimestres écoulés

**Décomposition des ventes brutes aux prix de marché**  
- en nombre de sites -



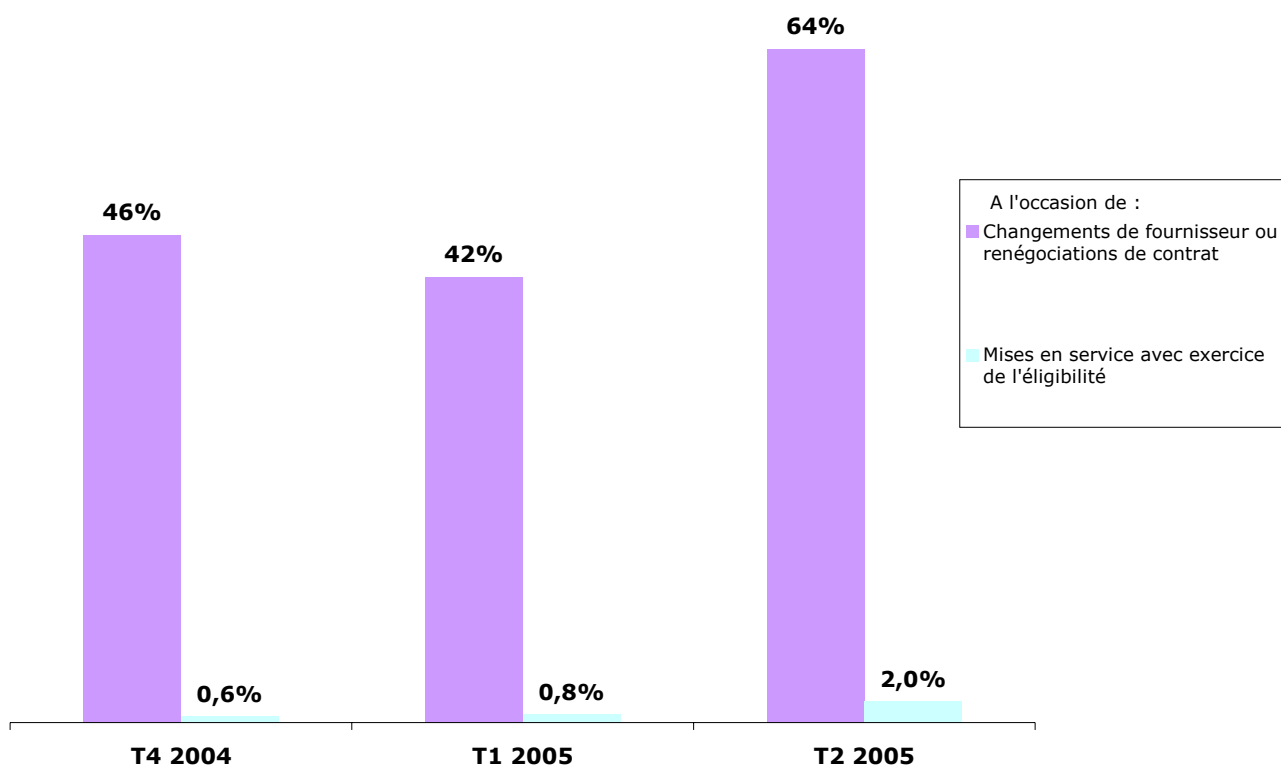
Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

Les ventes brutes aux prix de marché du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 sont en très forte augmentation par rapport au premier trimestre (+39%).

Cette augmentation est essentiellement due aux changements de fournisseurs et renégociations de contrat alors que le nombre de mises en services aux prix de marché ne progresse que légèrement.

C. Parts de marché des fournisseurs alternatifs

**Pourcentage des sites signant un contrat avec un fournisseur alternatif**



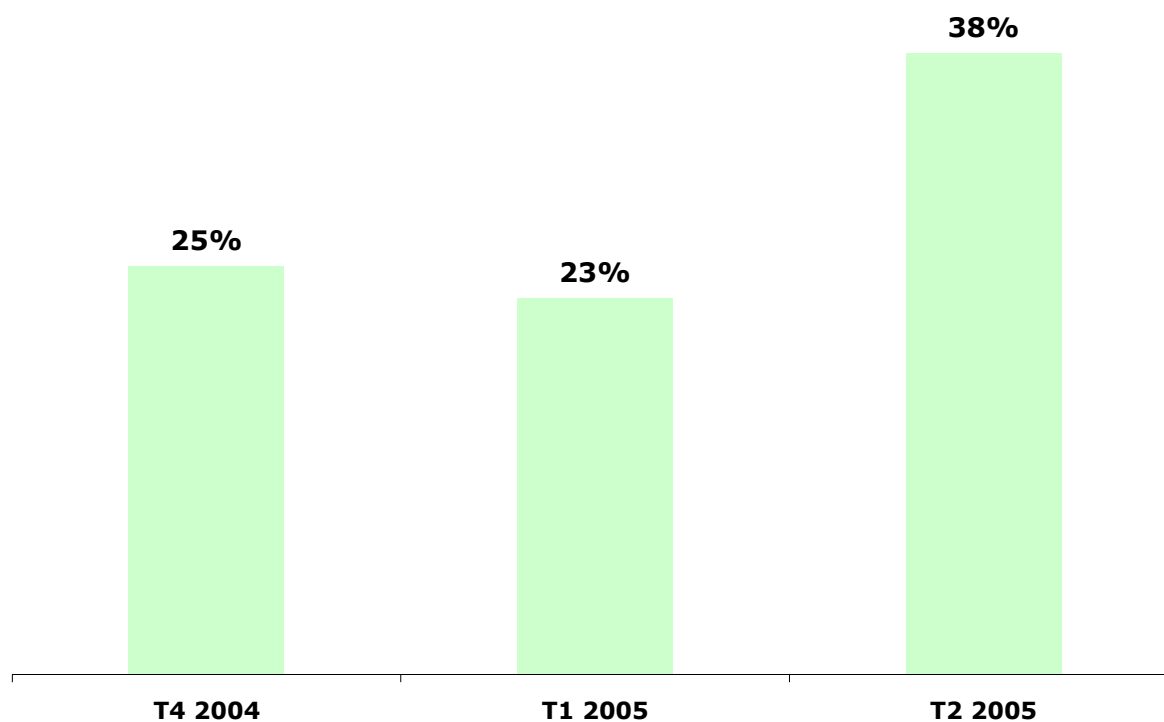
Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE

Les fournisseurs alternatifs restent très peu présents sur le segment des mises en service, même si leur part de marché sur ce segment est en légère augmentation depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2004.

En revanche, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005, les fournisseurs alternatifs totalisent près des 2/3 des changements de fournisseur et renégociations de contrat.

Cette performance des fournisseurs alternatifs sur le segment des changements de fournisseur se reflète dans la part de marché des fournisseurs alternatifs sur le segment des ventes brutes qui passe de 23% au 1<sup>er</sup> trimestre 2005 à 38% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 :

**Pourcentage des ventes brutes aux prix de marché réalisées par les fournisseurs alternatifs**



Sources : GRD, RTE – Analyse : CRE -arrondis-

## Le marché de gros de l'électricité

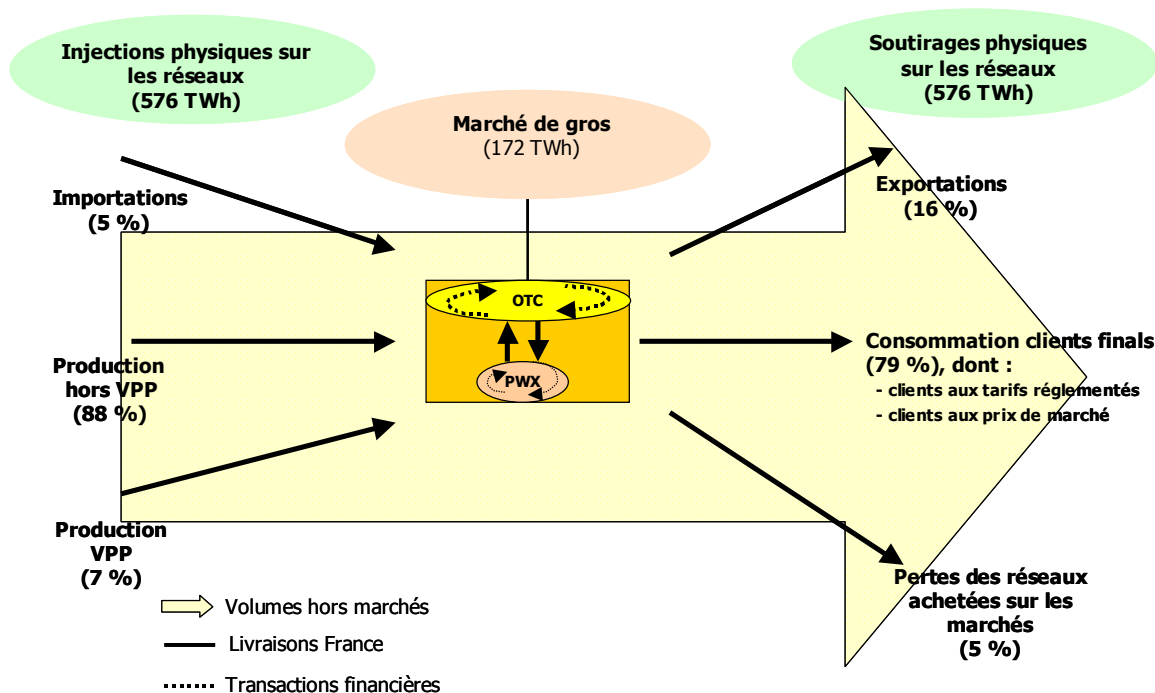
### 1. Introduction

#### A. Les principales dates concernant le marché de gros français

- Novembre 2000 : la CRE valide la première version du contrat de responsable d'équilibre (RE)<sup>1</sup>
- Début 2001 : premiers achats de pertes sur le marché par RTE
- Mai 2001 : premières cotations OTC publiées concernant le marché français
- Septembre 2001 : premières mises aux enchères de capacités de production par EDF (VPP)
- Novembre 2001 : lancement du marché Powernext *Spot*
- Juin 2004 : lancement du marché Powernext *Futures*

#### B. Présentation du marché de gros français

Le graphique ci-dessous présente schématiquement les différents segments amont et aval ainsi que le fonctionnement du marché de gros français. Y sont différenciées les transactions débouchant sur une livraison physique sur le réseau (livraisons France) et les transactions financières pures. Les volumes ne transitant pas par le marché de gros (volumes hors marchés) y sont également représentés.



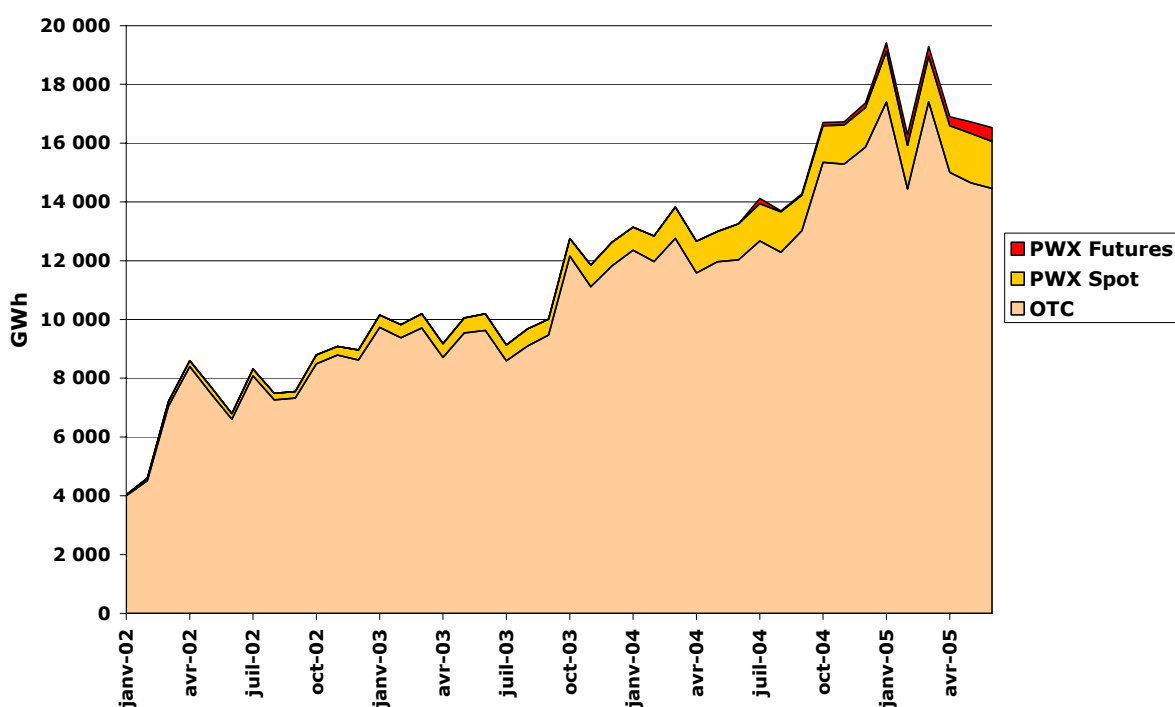
Source : RTE (données 2004) – Analyse : CRE

<sup>1</sup> Le responsable d'équilibre est un intermédiaire entre des consommateurs éligibles et le RTE. A ce titre, il prend en charge les risques financiers liés aux ajustements que le RTE doit effectuer pour compenser les écarts éventuels entre les programmes d'approvisionnement d'un consommateur, ou d'un ensemble de consommateurs, et leurs consommations effectives, dans le but de garantir l'équilibre général du réseau.

Comme le montre le graphique ci-dessous, les volumes échangés sur le marché de gros français pour livraison sur la plaque France ont crû de façon régulière au cours des trois dernières années.

Sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2005, le volume total des transactions sur le marché de gros livrées sur la plaque France est estimé à 50 TWh, soit environ 38% des injections ou soutirages sur le réseau électrique français au cours de la période (contre 55 TWh au premier trimestre 2005). Après avoir affiché une nette croissance en mars 2005, l'activité sur le marché de gros français est en retrait au second trimestre 2005.

**Volumes échangés sur le marché de gros français**  
- livraisons France -



Sources : RTE, PWX – Analyse : CRE

## 2. Volumes sur le marché de gros français et comparaison européenne

Rappelons qu'au regard de la consommation nationale, les volumes de transactions sur les bourses d'échanges en Europe restent peu importants, sauf sur le NordPool. Malgré le développement des marchés d'échanges organisés, l'essentiel du commerce de gros de l'électricité continue donc de s'effectuer sur le mode du gré à gré, au travers de transactions OTC directes ou via des intermédiaires (sociétés de courtage et plate-formes de trading).

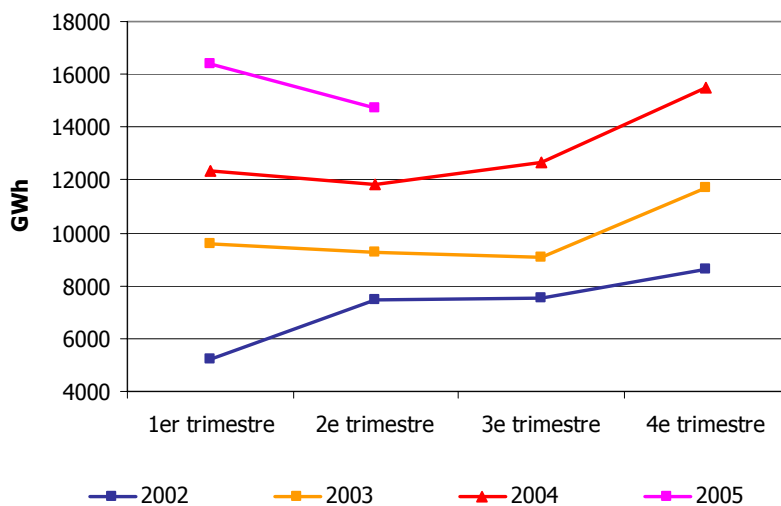
Par ailleurs, le marché de gros français englobe à la fois les échanges purement financiers et les transactions débouchant sur une livraison physique d'électricité sur le réseau français.

### A. Estimation des volumes OTC : échanges de blocs sur le marché français

Les données de volumes concernant les transactions bilatérales n'étant pas publiques, le volume des échanges de blocs constitue un estimateur de la liquidité du marché OTC français.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le volume des échanges de blocs a connu une croissance constante au cours des trois dernières années. On observe que la liquidité, en baisse au second trimestre par rapport au premier trimestre de l'année en 2003 et 2004, connaît une diminution « saisonnière » plus marquée en 2005. Les volumes traités atteignent 14,7 TWh en moyenne mensuelle au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 (contre 16,4 TWh sur le premier trimestre 2005).

**Echanges de blocs sur le marché de gros français**  
- volumes mensuels moyens -



Source : RTE – Analyse : CRE

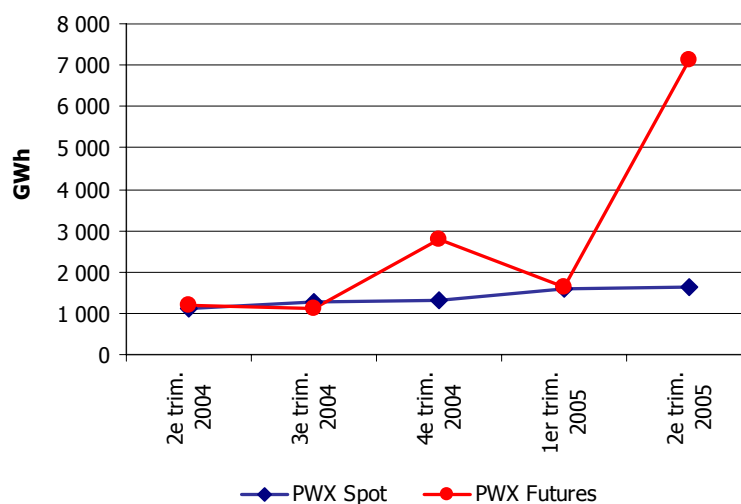


## B. Volumes échangés sur les marchés organisés

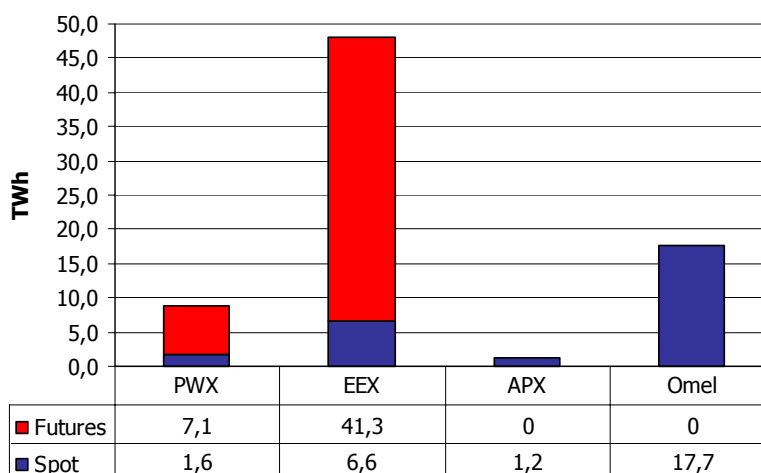
Encore relativement jeunes, les marchés *spot* et *futures* Powernext présentent une faible liquidité. En comparaison, la bourse allemande EEX, qui est plus mature, comptabilise des volumes de transactions plus importants mais sans commune mesure avec d'autres places européennes comme Omel, le *pool* espagnol. Enfin, soulignons que de manière générale, la liquidité est plus importante sur les produits Base que sur les produits Pointe.

On observe une forte augmentation de la liquidité sur Powernext *Futures* au second trimestre 2005, presque un an après le lancement du marché de produits dérivés par la bourse française de l'électricité.

**Volumes mensuels échangés sur PWX Spot et PWX Futures**  
- toutes échéances confondues -



**Volumes mensuels moyens échangés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005 sur les principales places européennes (spot & futures)**



Sources : PWX, EEX, APX, Omel – Analyse : CRE

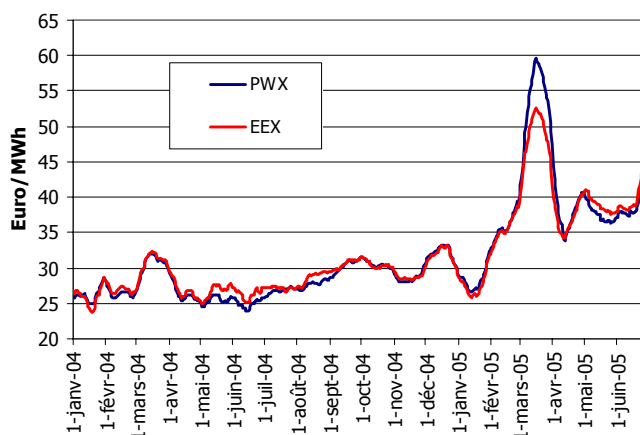
### 3. Prix sur le marché de gros français et comparaison européenne

Les prix des transactions bilatérales n'étant pas publics, cette section porte sur les bourses de l'électricité uniquement.

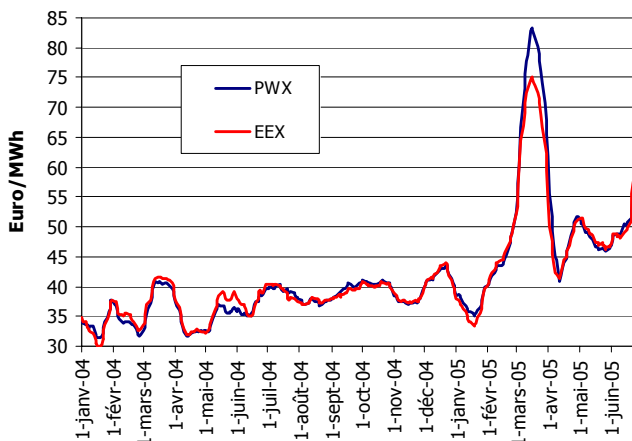
#### A. Prix *spot*

Comme c'est le cas habituellement, les prix *spot* en France et en Allemagne ont suivi une évolution analogue au second trimestre 2005. Alors qu'à compter de mars 2005, le différentiel entre les prix français et allemand s'est inversé et fortement accentué (France plus chère), le différentiel de prix entre les deux pays se resserre au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005. Sur ce trimestre, le niveau de prix moyen base (40,76 Euro/MWh sur PWX et 41,52 Euro/MWh sur EEX) est beaucoup plus élevé que celui observé pendant la même période de l'année précédente (25,44 Euro/MWh sur PWX et 26,48 Euro/MWh sur EEX), notamment en raison des températures supérieures aux normales saisonnières, tout particulièrement en juin 2005.

**Prix *spot* Base**  
- moyennes mensuelles -

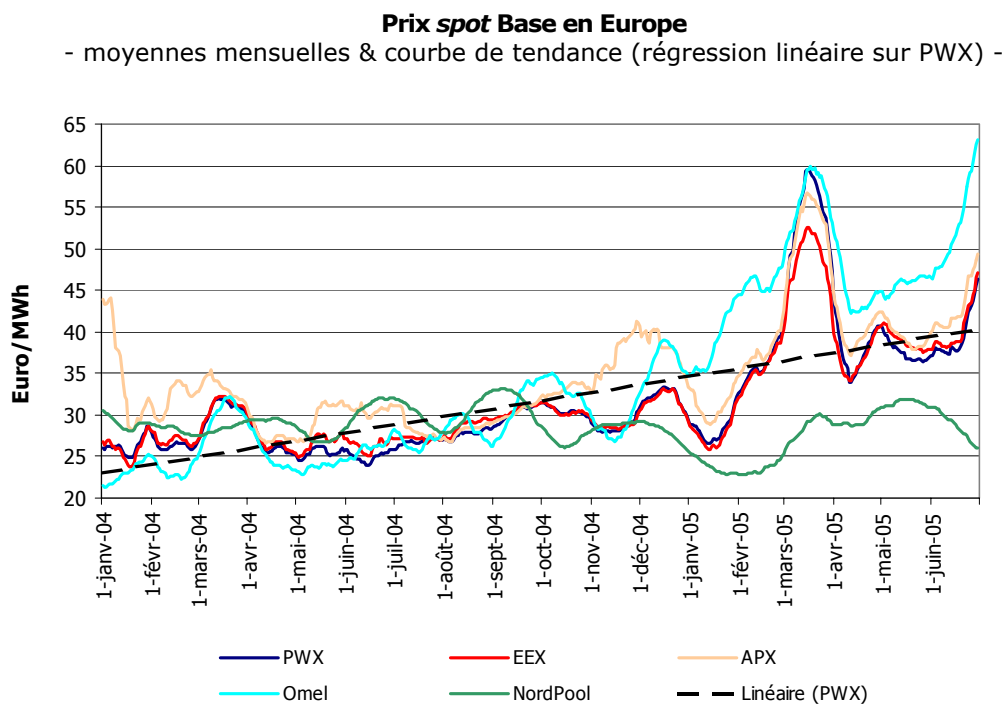


**Prix *spot* Pointe**  
- moyennes mensuelles -



Sources : PWX, EEX – Analyse : CRE

Comme le montre le graphique ci-dessous, les prix *spot* du second trimestre 2005 sur les principales bourses européennes connaissent une nette tendance haussière, même si l'impact est plus ou moins marqué selon les places suivies. Seule la bourse scandinave NordPool semble épargnée par cet accroissement tendanciel des prix.



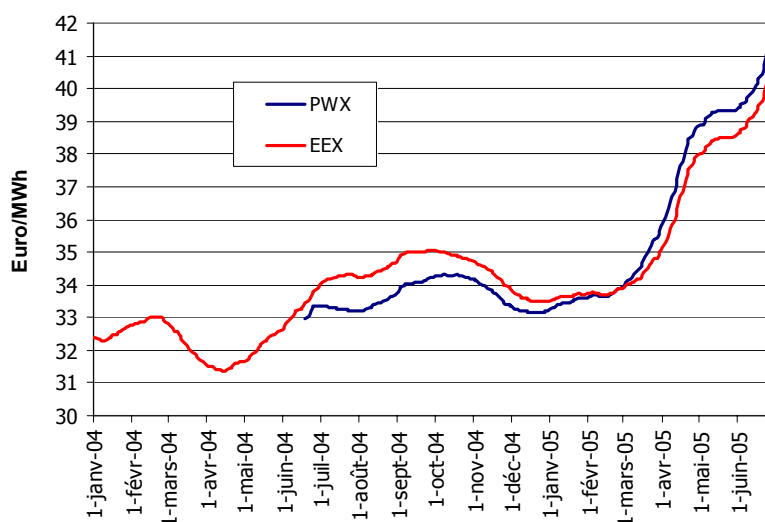
Sources : PWX, EEX, APX, Omel, NordPool – Analyse : CRE

## B. Prix futures

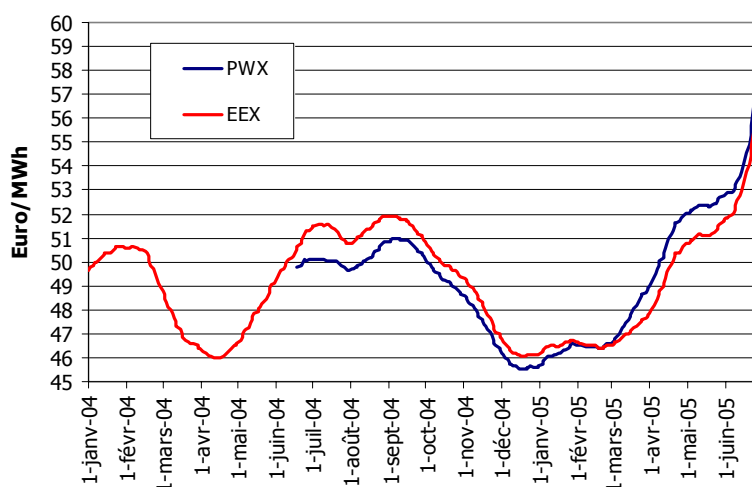
Les prix *future* annuels (Y+1) en France et en Allemagne au cours du second trimestre 2005 sont à la hausse en Base comme en Pointe, en répercussion de l'augmentation du prix des matières premières et des quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>. Les prix *future* annuels français en base atteignent en moyenne 40,37 €/MWh sur Powernext au 2<sup>ième</sup> trimestre 2005 (+17% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2005) et marquent une envolée en juin 2005.

Sur ce trimestre, contrairement à ce qu'on peut observer sur le marché *spot*, le renversement du différentiel de prix entre les marchés français et allemand sur le produit Y+1 perdure (France plus chère que l'Allemagne). Soulignons que le différentiel de prix France-Allemagne s'est atténué en juin 2005, particulièrement en pointe.

**Prix Future Y+1 Base**  
- moyennes mensuelles -



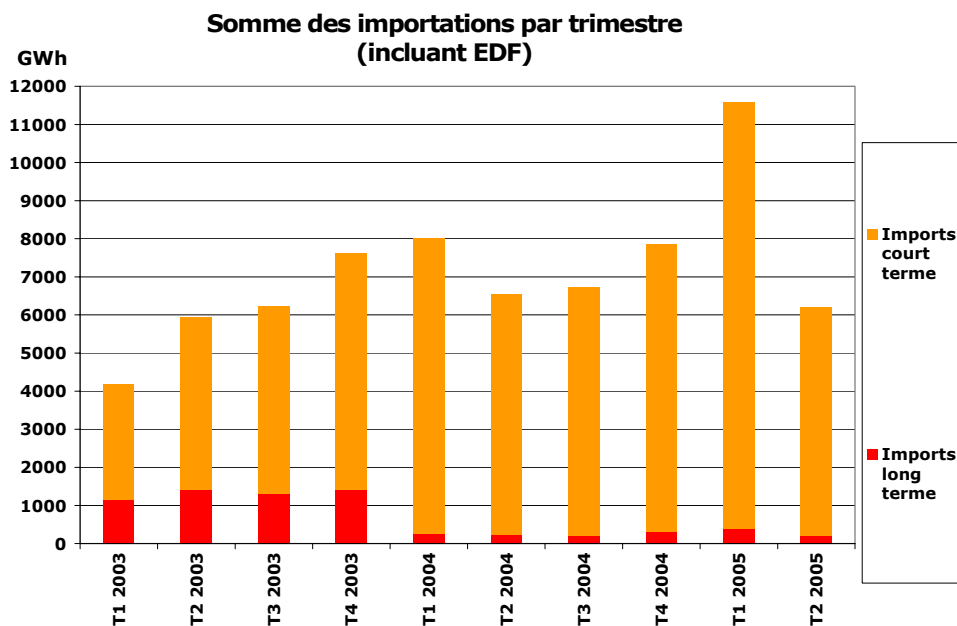
**Prix Future Y+1 Pointe**  
- moyennes mensuelles -



Sources : PWX, EEX – Analyse : CRE

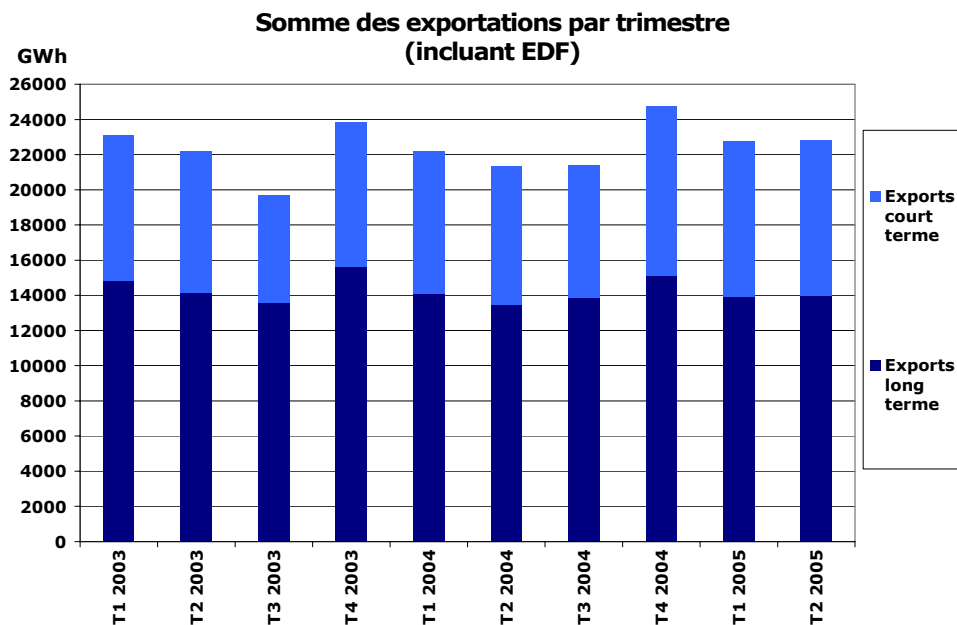
#### 4. Volumes d'imports/exports

Les importations qui étaient particulièrement importantes au 1<sup>er</sup> trimestre, sont en net recul au second trimestre 2005 et atteignent des volumes équivalents à ceux observés au même trimestre de l'année précédente.



Source : RTE – Analyse : CRE

Les exportations restent assez élevées pendant tout le second trimestre 2005, à des niveaux identiques à ceux observés au trimestre précédent.



Source : RTE – Analyse : CRE

## 5. Concentration du marché français de l'électricité

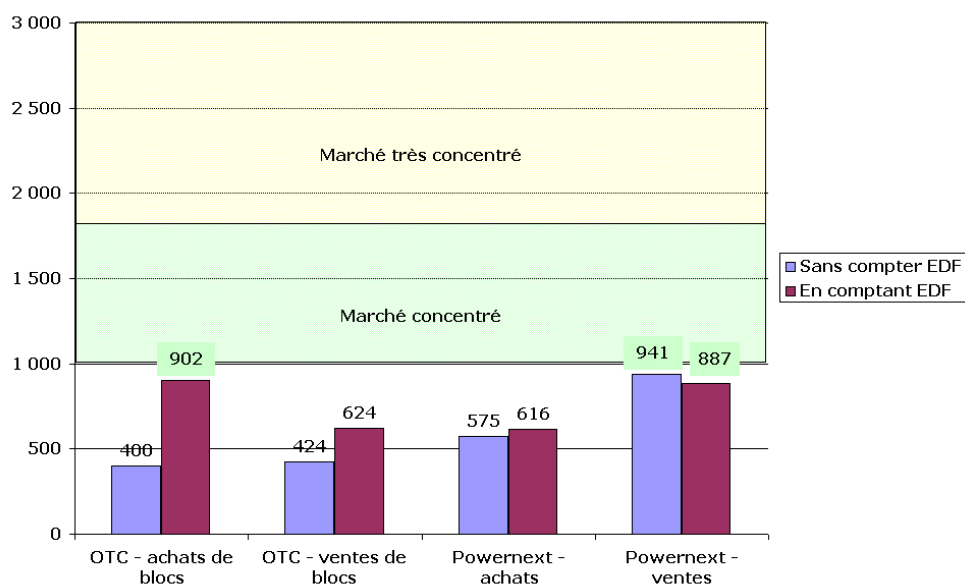
A la fin du second trimestre 2005, 82 responsables d'équilibre sont présents sur le marché de gros français, dont 45 interviennent sur Powernext *Spot* et 17 sur Powernext *Futures*.

### A. Concentration des différents segments du marché de gros français

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)<sup>2</sup> pour les différents segments du marché de gros français.

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2005, les achats et les ventes sur le marché OTC et la bourse apparaissent comme des segments de marché peu concentrés, que le groupe EDF soit pris en compte ou non.

**Indice de concentration HHI – marché de gros**  
- second trimestre 2005 -



Source : RTE – Analyse : CRE

### B. Concentration des différents segments en amont et en aval du marché de gros français

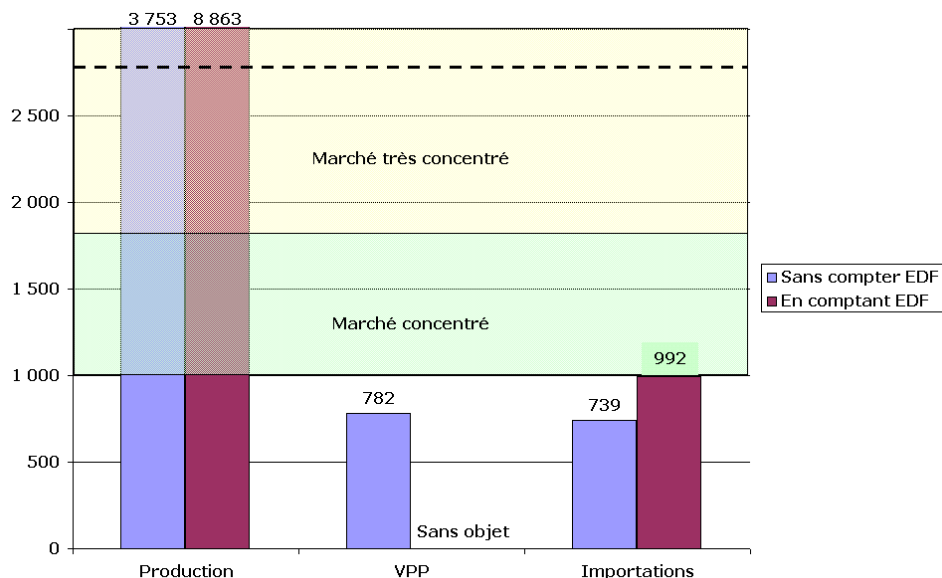
Le marché de gros étant le lieu des échanges entre injections et soutirages, il est intéressant de comparer les concentrations relatives de ces marchés. Les graphiques suivants montrent la concentration des marchés aval (injections) et amont (soutirages).

Parmi les injections, la production est particulièrement concentrée, qu'EDF soit pris en compte ou non. Ceci reflète le faible nombre de grands producteurs français. Les autres segments (VPP, importations) sont relativement peu concentrés.

<sup>2</sup> L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 1 800.

Étant données les spécificités des marchés de l'électricité, cet indice ne doit être utilisé comme un indicateur du degré de concurrence qu'avec précaution. En effet, dans le cas de l'électricité, concentration et concurrence ne sont pas liées de façon aussi directe que sur la plupart des marchés.

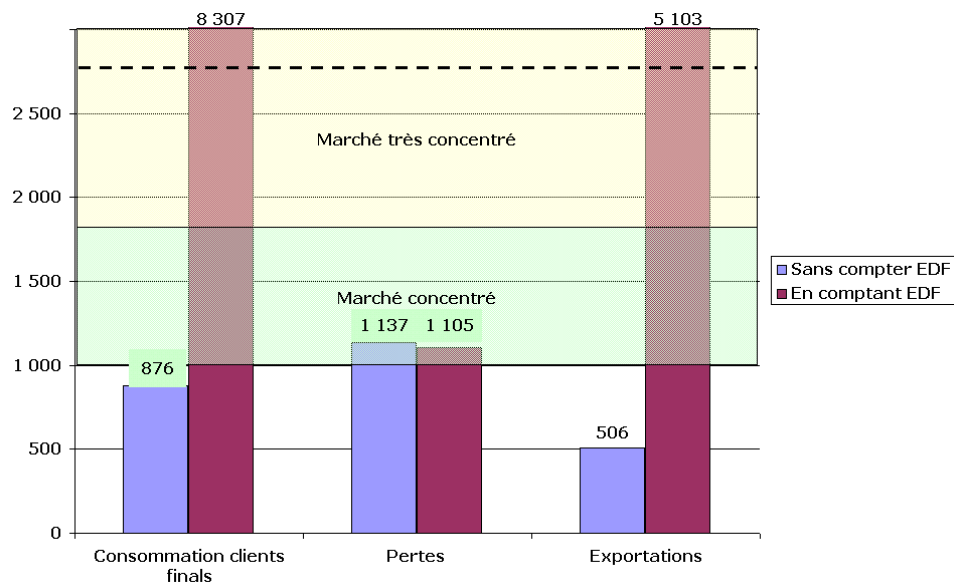
**Indice de concentration HHI – injections**  
- second trimestre 2005 -



Source : RTE – Analyse : CRE

Les marchés composant les soutirages sont quant à eux particulièrement concentrés. La vente aux clients finals est encore concentrée entre quelques grands acteurs, même sans compter EDF. Les exportations sont fortement concentrées, ce qui traduit le fort poids d'EDF notamment via ses contrats de long terme. Enfin le marché des pertes est relativement concentré.

**Indice de concentration HHI – soutirages**  
- second trimestre 2005 -



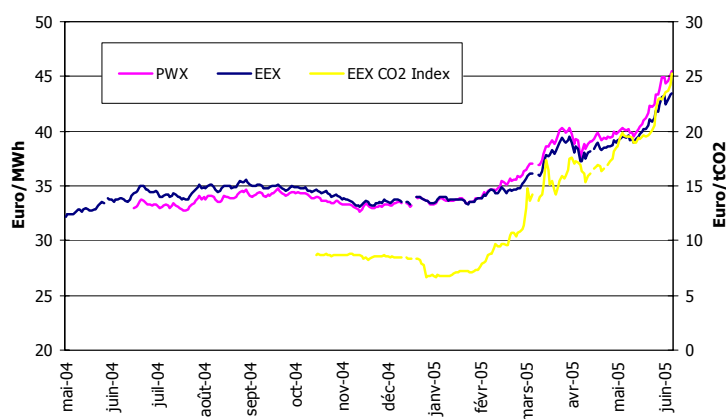
Source : RTE – Analyse : CRE

## 6. Faits marquants sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2005

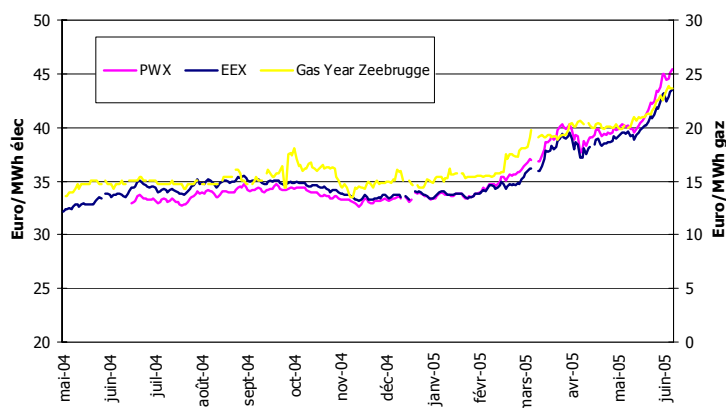
La hausse des prix des fondamentaux de marché est particulièrement marquée au second trimestre 2005 et semble expliquer la hausse des prix *future* annuels sur les marchés français et allemand.

Sur la période, le prix du *future* Y+1 sur EEX et PWX affiche une corrélation élevée avec les prix du CO2 cotés sur la bourse allemande et le contrat annuel de gaz coté sur le marché hollandais de Zeebrugge.

**Prix du *future* annuel (Y+1) sur EEX et PWX & EEX CO2 Index 2005**

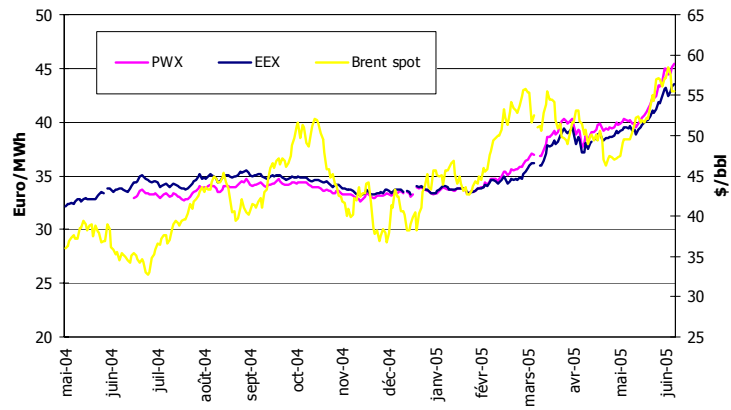


**Prix du *future* annuel (Y+1) sur EEX et PWX & Gas Year Zeebrugge**





**Prix du *future* annuel (Y+1) sur EEX et PWX  
& Pétrole Brent *Spot***



**Sources : PWX, EEX – Analyse : CRE**

# Le marché du gaz

## Le marché de détail du gaz

---

### **1. Introduction**

L'ouverture du marché français du gaz a connu plusieurs étapes :

- à partir d'août 2000, éligibilité de tous les sites ayant une consommation annuelle de gaz supérieure à 237 GWh et de tous les producteurs d'électricité ou producteurs simultanés d'électricité et de chaleur quelque soit leur niveau de consommation annuelle.
- à partir d'août 2003, éligibilité de tous les sites ayant une consommation annuelle de gaz supérieure à 83 GWh.
- à partir de juillet 2004, tous les consommateurs finals non-résidentiels peuvent librement choisir leur fournisseur de gaz. Cela représente 640 000 sites, soit une consommation annuelle de gaz d'environ 380 TWh.

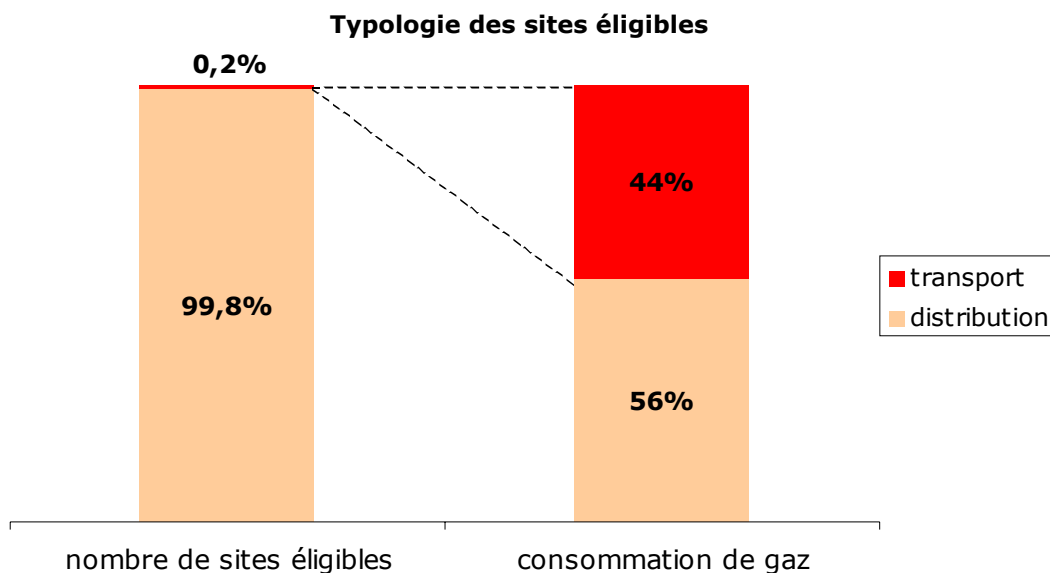
*Les principales sources d'information sont les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution : Gaz de France-Réseau Transport, Total Infrastructures Gaz France, Gaz de France-Réseau Distribution et les 21 entreprises locales de distribution.*

*Par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :*

- *les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T)*
- *les changements de fournisseurs demandés le mois M (le trimestre T) et effectivement réalisés le 1<sup>er</sup> du mois M+1 (du trimestre T+1).*

*Les quantités d'énergie sont les consommations annuelles prévisionnelles des clients.*

## 2. Les segments de la clientèle éligible et leurs poids respectifs



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Les clients éligibles raccordés aux réseaux de transport sont tous de gros consommateurs de gaz. Ils représentent moins de 1% du nombre de sites mais environ la moitié de la consommation des éligibles.

## 3. Etat des lieux au 1<sup>er</sup> juillet 2005

### A. Tableaux de synthèse

#### Nombre de sites

	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2005	Au 1 <sup>er</sup> avril 2005
<b>Sites éligibles</b>		
- sites éligibles	640 000	640 000
- sites ayant exercé leur éligibilité	<b>39 000</b>	<b>32 350</b>
<b>Sites ayant changé de fournisseur</b>		
- sites ayant exercé leur éligibilité et alimentés par un fournisseur alternatif	<b>772</b>	<b>242</b>
- % des sites éligibles	n.s.	n.s.
- % des sites ayant exercé leur éligibilité	<b>2%</b>	<b>1%</b>
- sites ayant exercé leur éligibilité et revenus auprès de leur fournisseur historique	<b>26</b>	<b>24</b>
- sites alimentés par un fournisseur alternatif sans avoir exercé leur éligibilité (*)	<b>89</b>	<b>120</b>
<b>Part de marché</b>		
- fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des sites éligibles	n.s.	n.s.

n.s. : non significatif

(\*) : sites cédés par CFM à Total au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

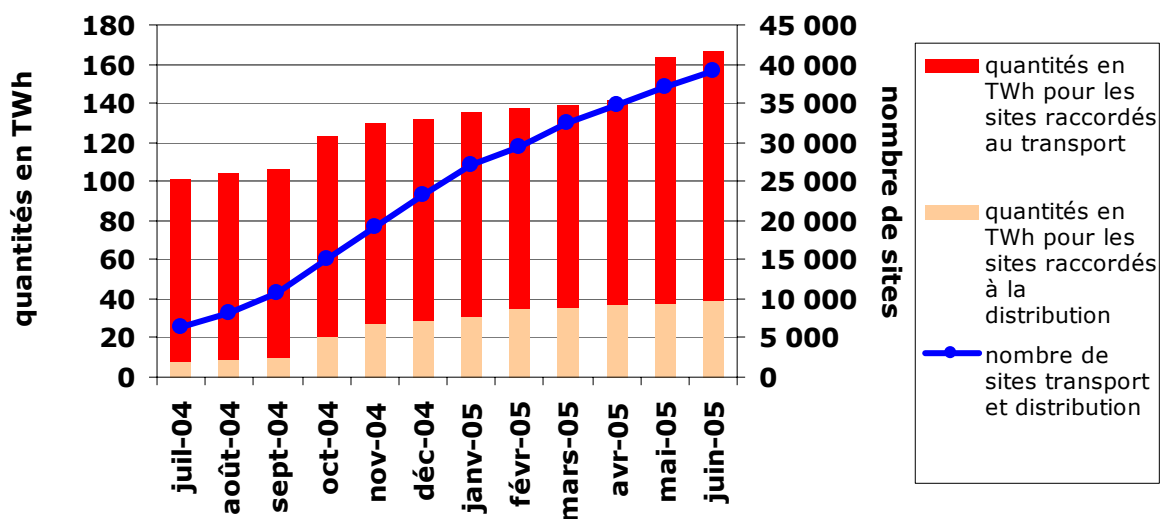
## Quantités d'énergie (en TWh)

	Au 1 <sup>er</sup> juillet 2005	Au 1 <sup>er</sup> avril 2005
<b>Sites éligibles</b>		
- sites éligibles	380	380
- sites ayant exercé leur éligibilité	166	139
<b>Sites ayant changé de fournisseur</b>		
- sites ayant exercé leur éligibilité et alimentés par un fournisseur alternatif	46	37
- % des sites éligibles	12%	10%
- % des sites ayant exercé leur éligibilité	28%	27%
- sites ayant exercé leur éligibilité et repris par leur fournisseur historique	20	19
- sites alimentés par un fournisseur alternatif sans avoir exercé leur éligibilité (*)	13	20
<b>Part de marché</b>		
- fournisseurs alternatifs sur l'ensemble des sites éligibles	15%	15%

(\*) : sites cédés par CFM à Total au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

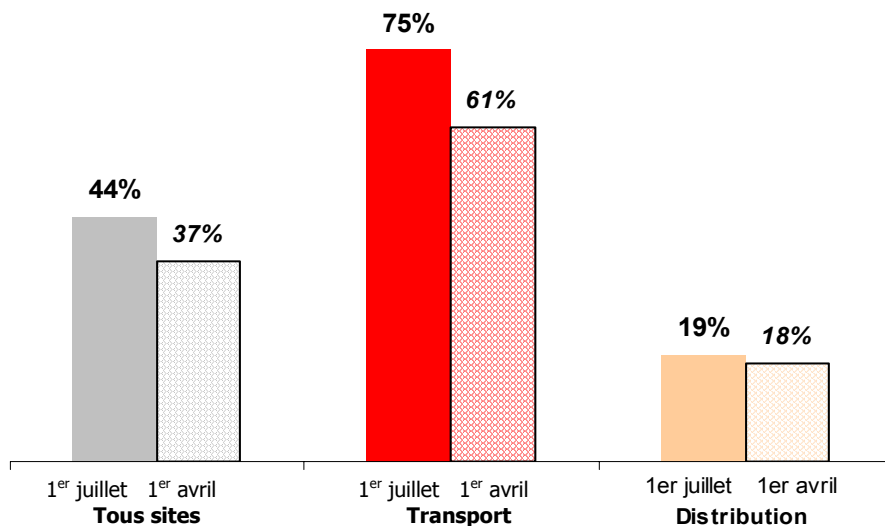
### B. Evolution de la situation des sites ayant exercé leur éligibilité



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Environ 39 000 sites ont exercé leur éligibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2005. La croissance depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004 est essentiellement due à la distribution (+ 38 600 sites).

**C. Taux d'exercice de l'éligibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2005**  
(en quantités d'énergie consommées)



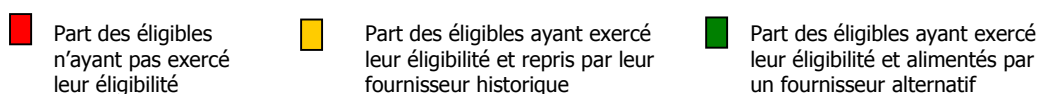
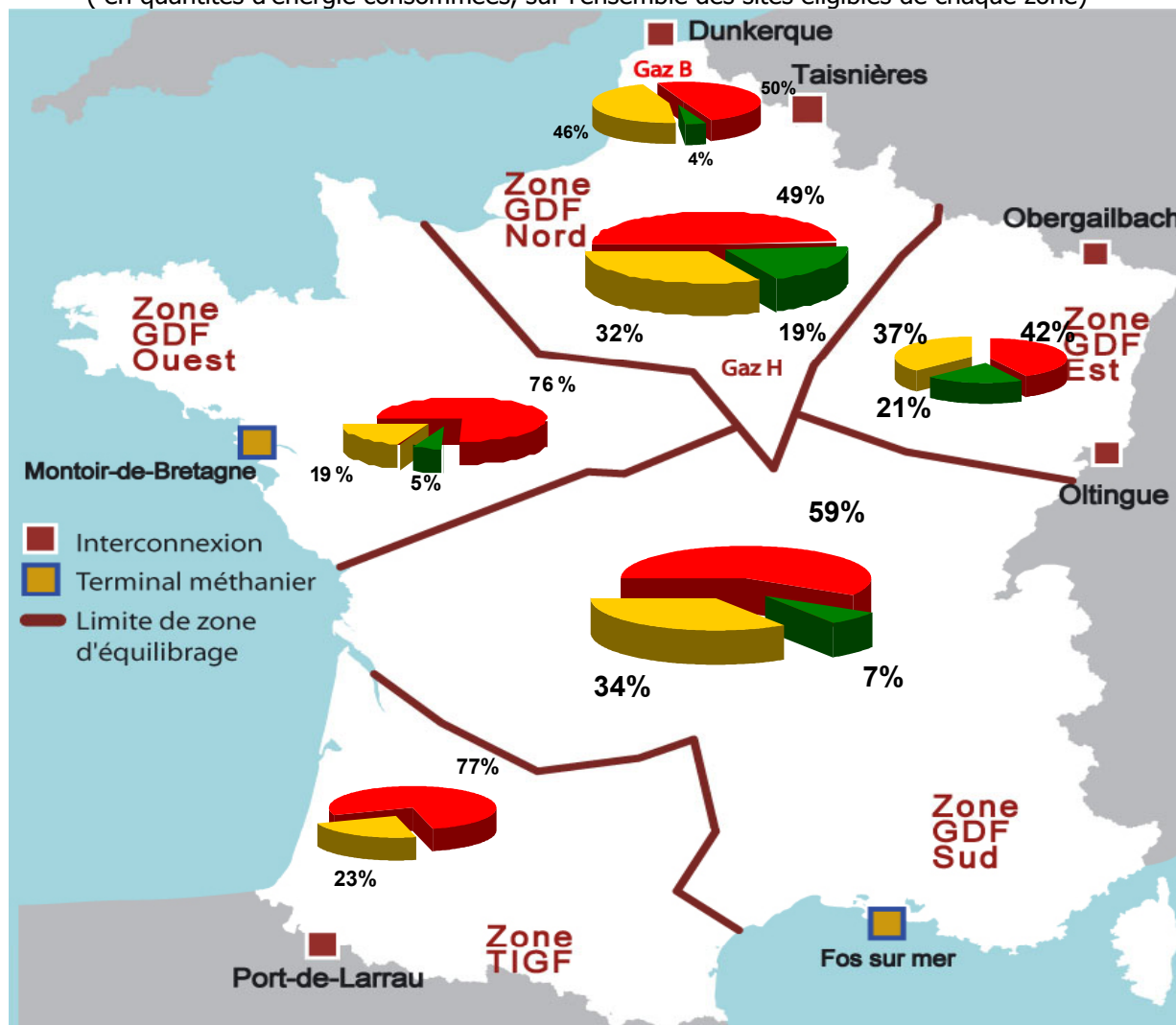
Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

*Le taux d'exercice de l'éligibilité correspond à la quantité d'énergie consommée par les sites ayant exercé leur éligibilité rapportée à la quantité d'énergie consommée par l'ensemble des sites éligibles dans le segment concerné.*

Le taux d'exercice de l'éligibilité est bien plus élevé pour les sites raccordés aux réseaux de transport, pour qui la concurrence est effective depuis plus longtemps.

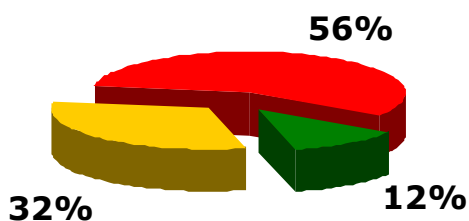
Au 1<sup>er</sup> juillet 2005 sur les réseaux de transport, les sites ayant exercé leur éligibilité représentent 40% des sites éligibles et 75% de la consommation d'énergie correspondante.

D. Taux d'exercice de l'éligibilité au 1<sup>er</sup> juillet 2005  
( en quantités d'énergie consommées, sur l'ensemble des sites éligibles de chaque zone)



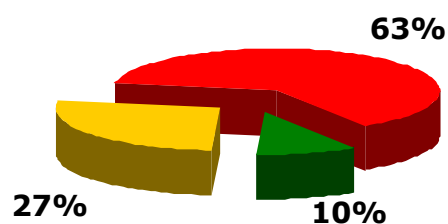
**Situation au 1<sup>er</sup> juillet 2005**

Ensemble du territoire



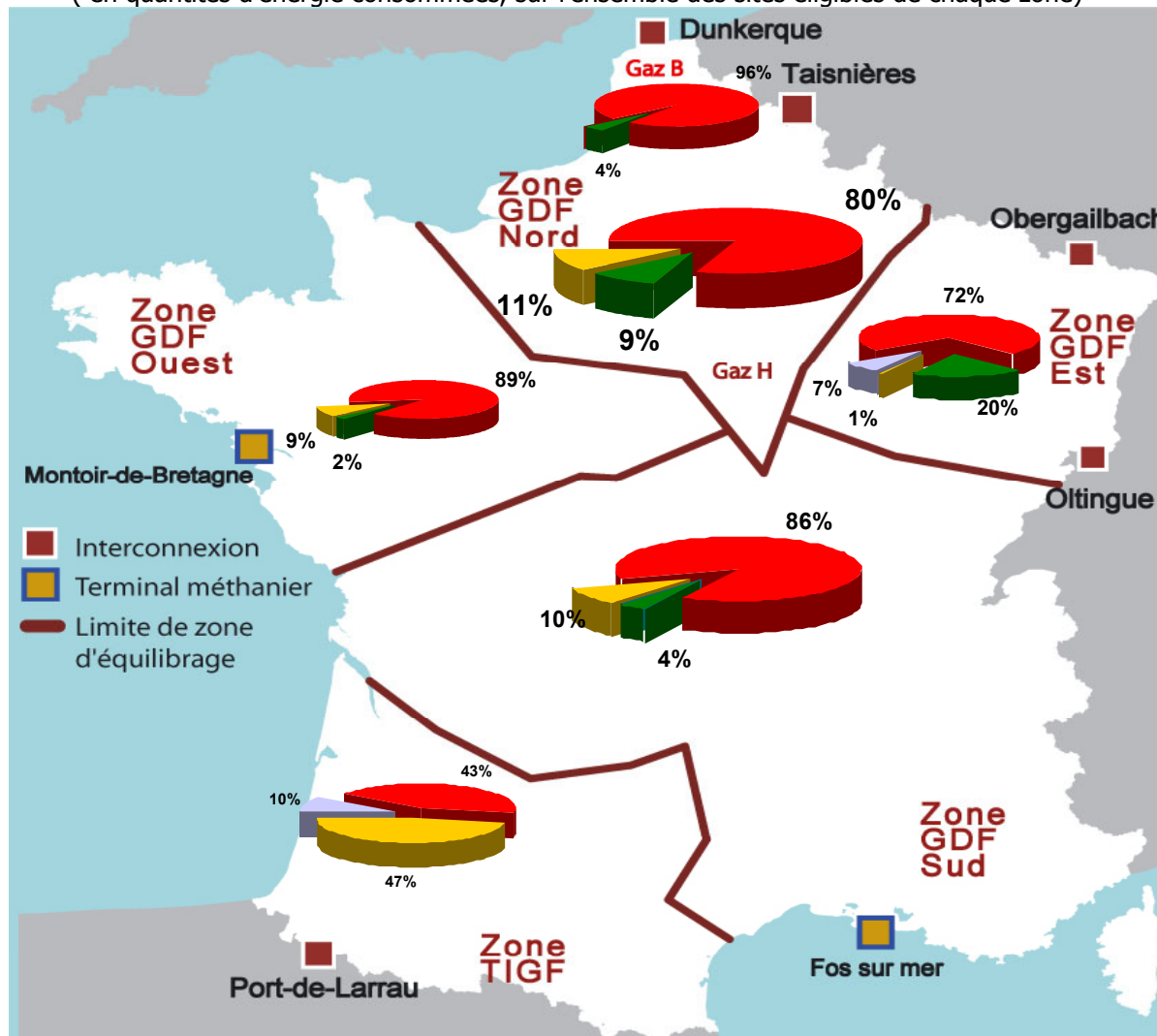
**Situation au 1<sup>er</sup> avril 2005**

Ensemble du territoire



Sources : GRT, GRD, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie – Analyse : CRE

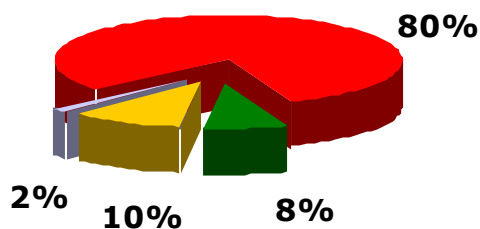
E. Parts de marché au 1<sup>er</sup> juillet 2005  
( en quantités d'énergie consommées, sur l'ensemble des sites éligibles de chaque zone)



■ Gaz de France   
 ■ TEGAZ   
 ■ ELD   
 ■ Autres

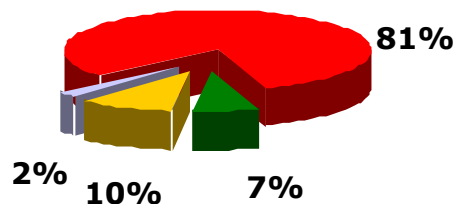
**Situation au 1<sup>er</sup> juillet 2005**

Ensemble du territoire



**Situation au 1<sup>er</sup> avril 2005**

Ensemble du territoire



Sources : GRT, GRD, Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie – Analyse : CRE

F. Nombre de fournisseurs alternatifs actifs au 1<sup>er</sup> juillet 2005

	Ensemble	Transport	Distribution
<b>Nombre de fournisseurs alternatifs actifs</b>	12	12	8

Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

*Un fournisseur alternatif est dit actif s'il possède au minimum un client en portefeuille.*

Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, quatre fournisseurs n'ont de clients que sur les réseaux de transport.

Deux nouveaux fournisseurs, qui ont acquis du gaz dans le cadre du programme de cession temporaire de gaz, ont commencé à alimenter des sites dans le sud de la France, portant à 12 le nombre de fournisseurs alternatifs actifs sur le marché.

**4. Analyse en dynamique : 1<sup>er</sup> trimestre et 2<sup>ème</sup> trimestre 2005**

A. Tableaux de synthèse des deux trimestres écoulés

**Nombre de sites**

	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2005	1 <sup>er</sup> Trimestre 2005
<b>Sites éligibles</b>		
- sites ayant exercé leur éligibilité	6 700	9 210
<b>Sites ayant changé de fournisseur</b>		
- sites ayant exercé leur éligibilité et alimentés par un fournisseur alternatif	530	126
- % des sites ayant exercé leur éligibilité au cours du trimestre	8%	n.s.
- sites ayant exercé leur éligibilité et revenus auprès de leur fournisseur historique	2	0

n.s. : non significatif

Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

**Quantités d'énergie (en TWh)**

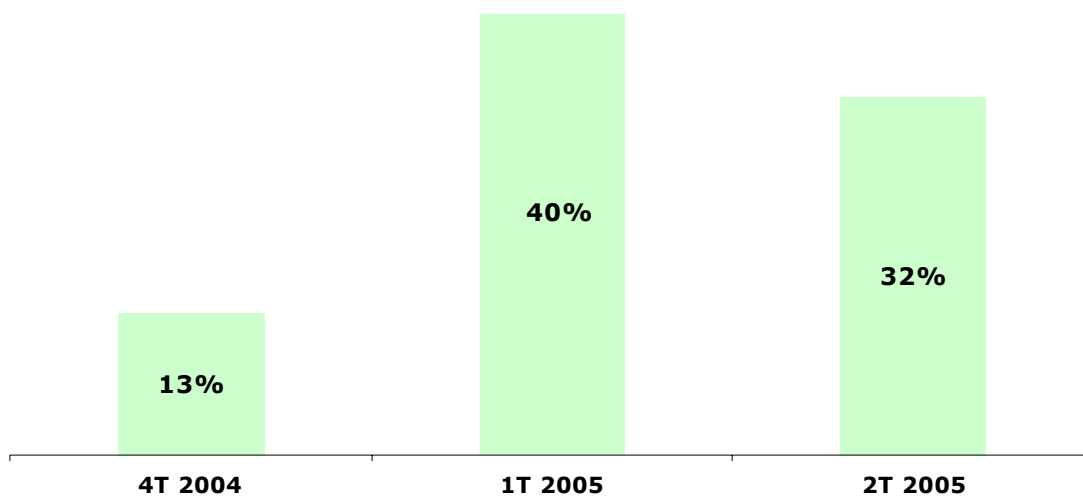
	2 <sup>ème</sup> Trimestre 2005	1 <sup>er</sup> Trimestre 2005
<b>Sites éligibles</b>		
- sites ayant exercé leur éligibilité	27	7
<b>Sites ayant changé de fournisseur</b>		
- sites ayant exercé leur éligibilité et alimentés par un fournisseur alternatif	9	3
- % des sites ayant exercé leur éligibilité au cours du trimestre	33%	40%
- sites ayant exercé leur éligibilité et revenus auprès de leur fournisseur historique	0,2	0

Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE



B. Parts de marché des fournisseurs

**Evolution des parts des fournisseurs alternatifs dans la consommation d'énergie des sites ayant exercé leur éligibilité au cours du trimestre**



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

## Le marché de gros du gaz

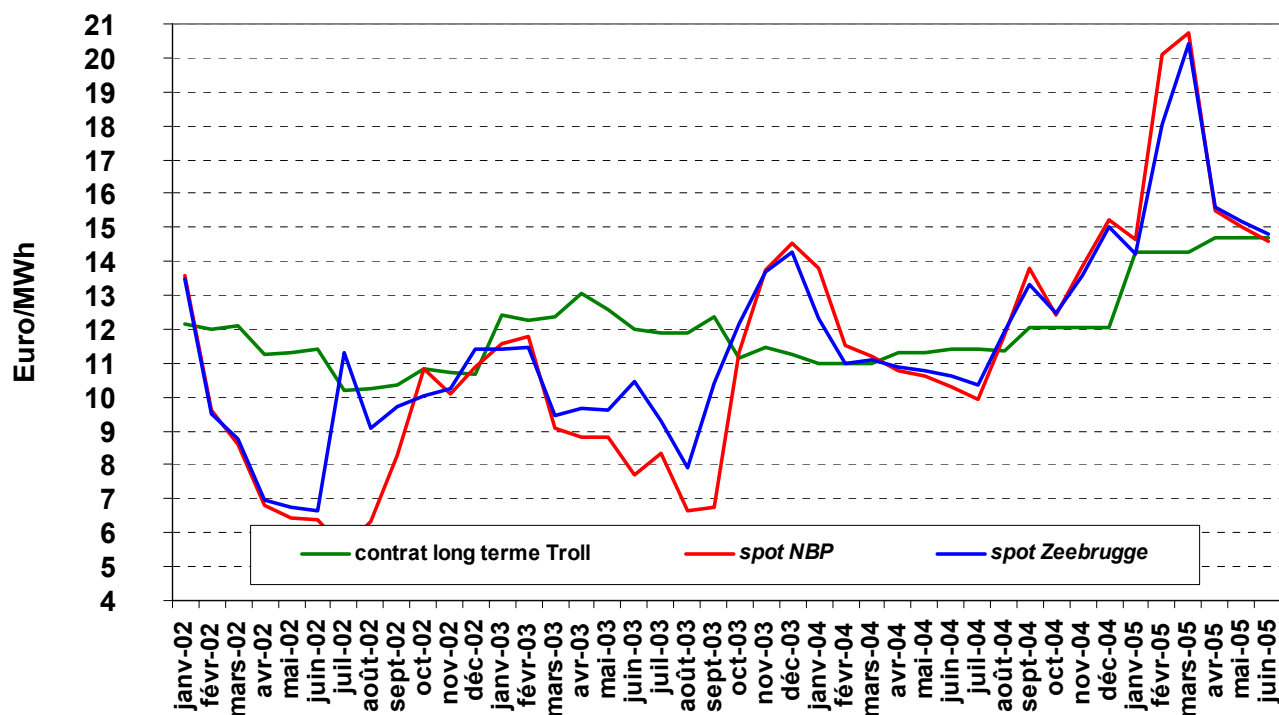
### 1. La formation des prix du gaz et les marchés du gaz en Europe

La France et les autres pays d'Europe continentale s'approvisionnent principalement par le biais de contrats à long terme (de 15 à 25 ans) passés entre les sociétés nationales des pays producteurs (Gazprom, Sonatrach, Statoil, Gasunie ...) et les fournisseurs historiques. Les prix du gaz dans le cadre de ces contrats à long terme évoluent principalement en fonction de celui des produits pétroliers (fioul domestique et fioul lourd) avec un retard de trois à six mois. En 2004, environ 95% du gaz importé en France était acheté dans le cadre de contrats à long terme (Russie : 22%, Algérie : 16%, Mer du Nord : 35%, Pays-Bas : 21%).

En complément, un marché de gros, ou marché *spot* du gaz se développe en Europe, mais seul le NBP, en Grande-Bretagne, traite de volumes significatifs de gaz. En Europe continentale les marchés sont encore embryonnaires et ne représentent qu'une part très faible des approvisionnements totaux ; les marchés de Zeebrugge en Belgique et le TTF aux Pays-Bas sont les plus développés mais ils ne sont pas encore assez liquides pour fournir des indicateurs suffisamment représentatifs des prix de marché.

Le prix du gaz *day-ahead* au NBP évolue en fonction de l'offre et de la demande.

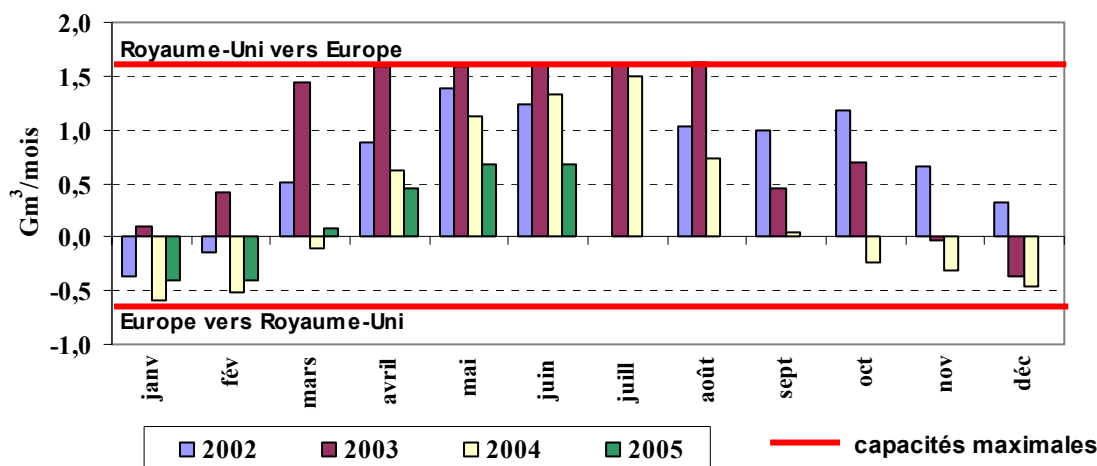
#### Comparaison du prix *spot* NBP et Zeebrugge et du contrat long terme Troll délivré à Zeebrugge en Euro/MWh



Sources : Heren, Platts – Analyse : CRE

Les prix au NBP en Grande-Bretagne influent sur ceux des marchés de gros sur le continent. En effet, l'Interconnector, gazoduc qui relie la Grande-Bretagne et le continent, permet des arbitrages entre les deux zones, pour un volume encore limité.

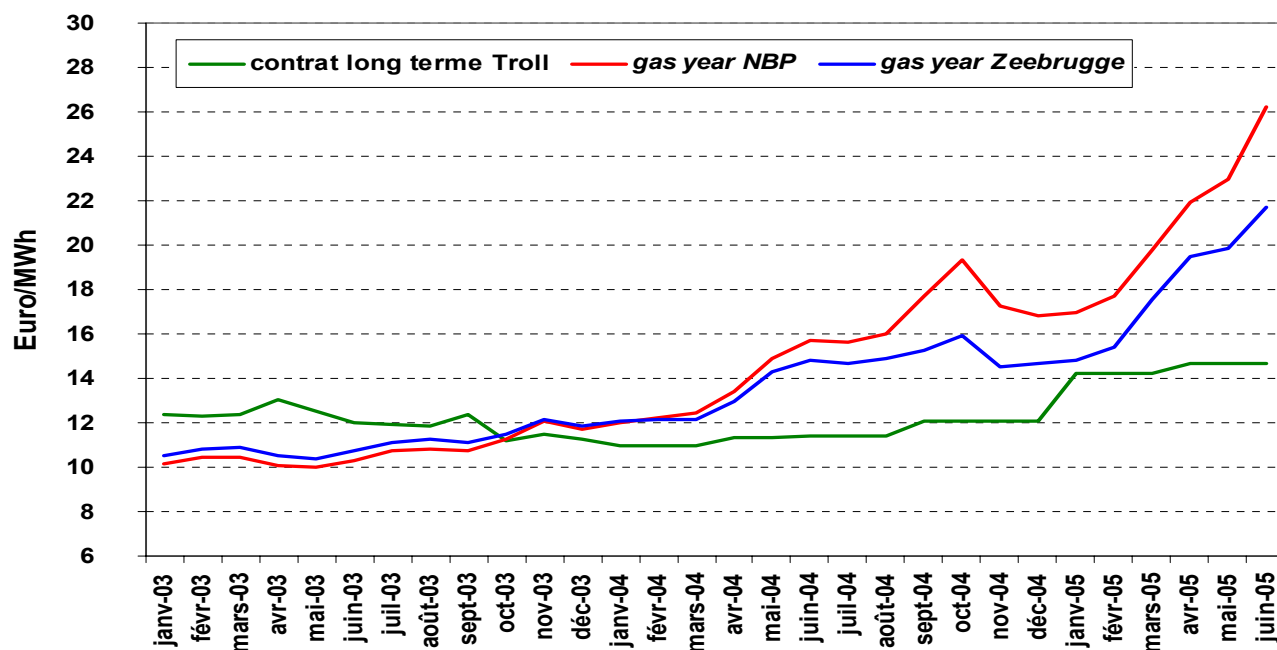
### Flux mensuels nets en Gm<sup>3</sup> (sens *forward* : exportations du RU vers le continent)



Source : IUK – Analyse : CRE

Le déclin de l'offre en Grande Bretagne, qui est devenue importatrice nette en 2004, se traduit par une tension sur le marché *spot* anglais et une flambée des prix pour livraison annuelle (la cotation *gas year*).

### Comparaison du prix *gas year* NBP et à Zeebrugge et du contrat long terme Troll livré à Zeebrugge en Euro/MWh



Sources : Heren, Platts – Analyse : CRE

Les fournisseurs alternatifs qui ne peuvent pas, ou peu, bénéficier de contrats à long terme, et qui doivent donc acheter du gaz *spot* pour alimenter leurs clients en France et dans les autres pays de l'Europe continentale, voient leurs marges de manœuvre se réduire.

Pour remédier à cette situation, un programme de cession temporaire de gaz et la mise en place de points d'échange de gaz (PEG) sur chaque zone d'équilibrage, ont été développés en France.

A terme, l'objectif est de créer des marchés régionaux de gaz en Europe, favorisant l'émergence de prix de marchés régionaux du gaz. Dans cette situation, la moitié nord de la France pourrait être reliée au marché régional du nord de l'Europe, la moitié sud étant reliée au marché ibérique grâce au développement prévu des interconnexions.

## 2. Le marché de gros en France

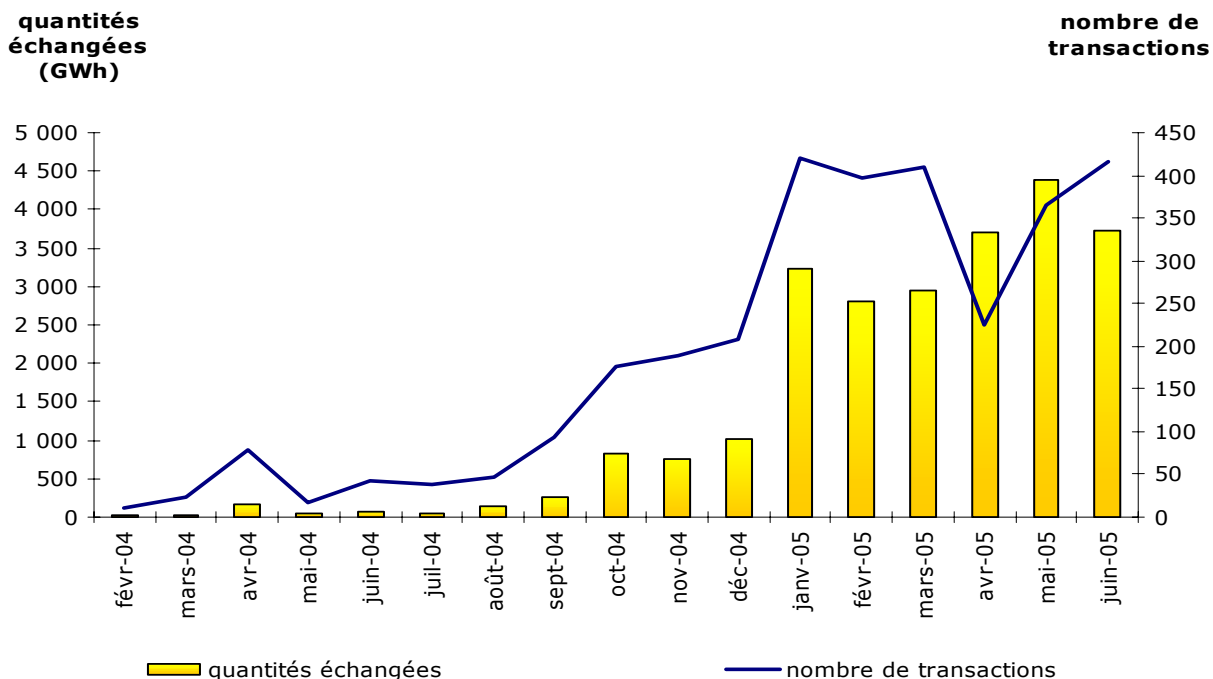
Les échanges sur le marché de gros se réalisent aux Points d'Echange de Gaz (PEG), points virtuels au niveau de chaque zone tarifaire où s'opèrent :

- les échanges de gaz entre fournisseurs ;
- l'approvisionnement en gaz des opérateurs de réseau pour la gestion du réseau pour l'équilibrage des bilans journaliers des expéditeurs, le fonctionnement des compresseurs, la constitution du stock en conduite pour les nouveaux ouvrages ;
- les livraisons correspondant au programme de cession temporaire de gaz.

Les PEG ont été mis en place en 2004.

Les transactions aux PEG sont effectuées au jour le jour, ou font l'objet de contrats de plus longue durée.

Le fort accroissement des échanges à partir de janvier 2005 résulte essentiellement des accords passés entre Gaz de France et Total pour dénouer leurs participations conjointes dans la CFM et GSO.



Source : GRT – Analyse : CRE

Le tableau suivant présente l'activité aux PEG de Gaz de France Réseau Transport au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005 :

	<b>Volumes échangés</b>	<b>Nombre de transactions</b>	<b>Nombre de vendeurs</b>	<b>Nombre d'acheteurs</b>
<b>PEG Nord</b>	7 TWh	1 100	9	10
<b>PEG Est</b>	1 TWh	300	4	4
<b>PEG Ouest</b>	6 TWh	200	2	4
<b>PEG Sud</b>	6 TWh	600	3	4

Source : GRT – Analyse : CRE

Au total, 20 TWh ont été échangés (hors ventes au gestionnaire de réseau de transport) pour 2 200 transactions et 11 acteurs actifs. Les deux tiers des volumes échangés environ résultent des accords Total-Gaz de France.

### **3. Les faits marquants du 2<sup>ème</sup> trimestre 2005**

Les enlèvements de gaz prévus par les contrats de cession temporaire de gaz (*gas release*) se poursuivent dans la zone Sud. Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, 30% des quantités journalières maximales contractées étaient enlevées.

Le volume total échangé sur l'ensemble des PEG au second trimestre 2005 a été de 12 TWh pour 1000 transactions.

Près de 7 000 sites ont exercé leur éligibilité au cours de ce trimestre pour une quantité annuelle de 27 TWh ; 32% en quantités d'énergie consommées est fourni par des fournisseurs alternatifs.

Globalement, au 1<sup>er</sup> juillet 2005 :

- 12 fournisseurs sont actifs ;
- 39 000 sites ont exercé leur éligibilité pour une quantité annuelle d'énergie de 166 TWh, soit 44% de la consommation éligible ;
- la part de marché des fournisseurs alternatifs est de 15% de la consommation d'énergie de l'ensemble des sites éligibles.

## Glossaire commun de l'observatoire des marchés de l'électricité et du gaz

---

**Entreprise Locale de Distribution (ELD)** : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

**Fournisseur actif** : fournisseur alimentant au moins 1 site.

**Fournisseur alternatif** : tout fournisseur autre que le fournisseur historique dans la zone considérée et sur le segment de marché considéré.

Par exemple :

- Gaz et Electricité de Grenoble (GEG) est un fournisseur historique à Grenoble alors qu'il est un fournisseur alternatif à Paris.
- Gaz de France est un fournisseur historique sur le réseau de distribution dans la zone Sud-Ouest, et serait un fournisseur alternatif sur le réseau de transport dans cette même zone.

**Site** : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

**Site ayant exercé son éligibilité** : site éligible ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif. L'utilisation de ce droit est irréversible.

**Site ayant opté pour un autre fournisseur** : Trois possibilités existent :

- soit le client a quitté le fournisseur historique pour un fournisseur alternatif.
- soit le client a quitté un fournisseur alternatif pour un autre fournisseur alternatif
- soit le client a quitté un fournisseur alternatif pour revenir chez le fournisseur historique.

**Site ayant renégocié son contrat avec le fournisseur historique** : site détenu par le fournisseur historique et ayant abandonné le tarif réglementé pour une nouvelle offre du fournisseur.

**Site éligible** : site autorisé à choisir son fournisseur de gaz ou d'électricité.

## Glossaire propre à l'observatoire du marché de l'électricité

---

### Principales bourses électriques en Europe (électricité) :

- **PWX** : bourse française Powernext, non obligatoire ([www.powernext.fr](http://www.powernext.fr)).
- **EEX** : bourse allemande European Energy Exchange, non obligatoire ([www.eex.de](http://www.eex.de)).
- **APX** : bourse néerlandaise Amsterdam Power Exchange, obligatoire pour les imports et les exports aux Pays-Bas ([www.apx.nl](http://www.apx.nl)).
- **Omel** : pool espagnol, quasi obligatoire ([www.omel.es](http://www.omel.es)).
- **NordPool** : bourse scandinave, non obligatoire (une des bourses électriques les plus anciennes d'Europe, [www.nordpool.no](http://www.nordpool.no)).

### Produits de gros :

**Spot** : contrat passé la veille pour livraison le lendemain

**Future** : contrat standard passé pour livraison d'une quantité donnée à un prix donné sur une échéance donnée, nécessitant le versement d'une prime et d'un dépôt de garantie. Les échéances proposées varient selon les marchés organisés (semaine, semestre, trimestre, mois, année). L'échéance Y+1 correspond à l'année calendaire suivant l'année en cours.

**Base** : 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (c'est pourquoi les moyennes mensuelles glissantes pour les produits Base sont calculées sur 28 jours i.e. sur les jours ouvrés ainsi que les week-ends).

**Pointe (Europe continentale)** : de 8 heures à 20 heures, du lundi au vendredi (c'est pourquoi les moyennes mensuelles glissantes pour les produits Pointe sont calculées sur 20 jours i.e. sur les jours ouvrés uniquement).

**Segments du marché de détail** : le marché de la clientèle éligible est divisé en trois segments :

- **Grands sites** : sites en haute tension dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles... (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général)
- **Moyens sites** : sites en haute tension dont la puissance souscrite est inférieure à 250 kW et sites en basse tension dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 36 kVA. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites** : sites en basse tension dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Ces sites correspondent au marché de masse des professionnels (les professions libérales, les artisans, ...). Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.

### Segments du marché de gros :

- **Production**
- **VPP** : « Virtual Power Plant » ou enchères de capacités organisées par EDF suite à une décision de la Commission Européenne ([http://www.edf.fr/index.php4?coe\\_i\\_id=244](http://www.edf.fr/index.php4?coe_i_id=244))
- **Achats et ventes en gros (OTC)**<sup>3</sup> : notifications d'échanges de blocs c'est à dire quantités nominées à RTE la veille pour le lendemain, hors les transactions sur Powernext
- **Importations et exportations** :  
[http://www.rte-france.com/htm/fr/offre/offre\\_inter\\_1.htm](http://www.rte-france.com/htm/fr/offre/offre_inter_1.htm)
- **Achats et ventes sur Powernext**, la bourse française de l'électricité :  
[www.powernext.fr](http://www.powernext.fr)
- **Consommation finale** : ventes à des sites en tant que responsable d'équilibre ou sous forme de blocs

---

<sup>3</sup> « Over the Counter » ou de gré à gré



- **Ventes aux gestionnaires de réseau pour la compensation de leurs pertes :**  
[http://www.rte-france.com/htm/fr/offre/offre\\_perte.htm](http://www.rte-france.com/htm/fr/offre/offre_perte.htm)

**Site mis en service :** client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- **Mise en service sur un nouveau site :** le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- **Mise en service sur un site existant :** le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

**Site résilié :** client déménageant d'un site.

**VPP - Produits vendus aux enchères par EDF :**

- **Les VPP base :** il s'agit de produits reflétant une centrale fonctionnant en base. Le principe est que les enchérisseurs paient une prime fixe (en Euro/MW) chaque mois pour réserver une puissance disponible, et qu'ils envoient régulièrement à EDF un planning d'utilisation de ces capacités. Ils paient alors un prix d'exercice par MWh soutiré, proche du coût marginal des centrales nucléaires d'EDF. On a ainsi une structure de prix de la forme "coût fixe + coût variable".
- **Les VPP pointe :** il s'agit de produits reflétant une centrale fonctionnant en pointe. Le principe est le même que pour les VPP base, mais le prix payé pour chaque MWh soutiré est une approximation du coût marginal des centrales de pointe d'EDF. Compte tenu de ce coût variable élevé, la prime fixe payée par les enchérisseurs est plus faible que pour les VPP base.
- **Les PPA (Power Purchase Agreement ou accord d'achat de puissance) :** ils doivent reproduire les achats par EDF de l'électricité produite par cogénération. Depuis les enchères de septembre 2003, le produit a été simplifié : il s'agit d'une fourniture en base du 1er novembre au 31 mars. Il n'y a pas de caractère optionnel dans ce produit, et les enchères se font uniquement sur le prix du MWh acheté. Les enchères visent à fixer le prix de réservation de moyens de production (prime fixe mensuelle) fournissant des MWh, le prix de ces derniers étant arrêté à l'avance.

## Glossaire propre à l'observatoire du marché du gaz

---

**Gas release** : programme de cession temporaire de gaz par Gaz de France et Gaz du Sud-Ouest dans le sud de la France.

**Point d'échange de gaz – PEG** : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

**Segments de marché** : le marché de la clientèle éligible est divisé en deux segments :

- les clients raccordés au réseau de transport
- les clients raccordés au réseau de distribution.

**Zone d'équilibrage** : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.